

RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2022



Entreprise publique de gestion intégrée des déchets

RAPPORT DE GESTION 2022 DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2023

TABLE DES MATIÈRES

1.	STRUCTURE DE L'ORGANISATION	1
2.	SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS	3
3.	LES RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX	4
4.	LES RÉSULTATS FINANCIERS	6
5.	JUSTIFICATION DE L'INDÉPENDANCE ET DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ ET D'AUDIT D'AU MOINS UN MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT	10
6.	MARCHÉS ATTRIBUÉS EN 2022	11
7.	STRUCTURE DE L'EMPLOI (ART. L1523-16 ALINEA 6 DU CDLD)	16
8.	INFORMATIONS	19
	ANNEXES	21

1. **STRUCTURE DE L'ORGANISATION**

A. **Structure**

Société coopérative selon les nouveaux statuts approuvés en assemblée générale en date du 21 décembre 2022.

B. **Associés**

Parts sociales de catégorie A :

AISEAU-PRESLES	:	9.554 parts sociales
ANDERLUES	:	11.421 parts sociales
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	:	14.511 parts sociales
CHARLEROI	:	112.153 parts sociales
CHATELET	:	20.039 parts sociales
COURCELLES	:	15.858 parts sociales
FARCIENNES	:	7.022 parts sociales
FLEURUS	:	22.316 parts sociales
FONTAINE-L'EVEQUE	:	10.835 parts sociales
GERPINNES	:	6.616 parts sociales
HAM-SUR-HEURE/NALINNES	:	5.253 parts sociales
LES BONS VILLERS	:	8.106 parts sociales
MONTIGNY-LE-TILLEUL	:	4.479 parts sociales
PONT-A-CELLES	:	15.352 parts sociales

Parts sociales de catégorie B :

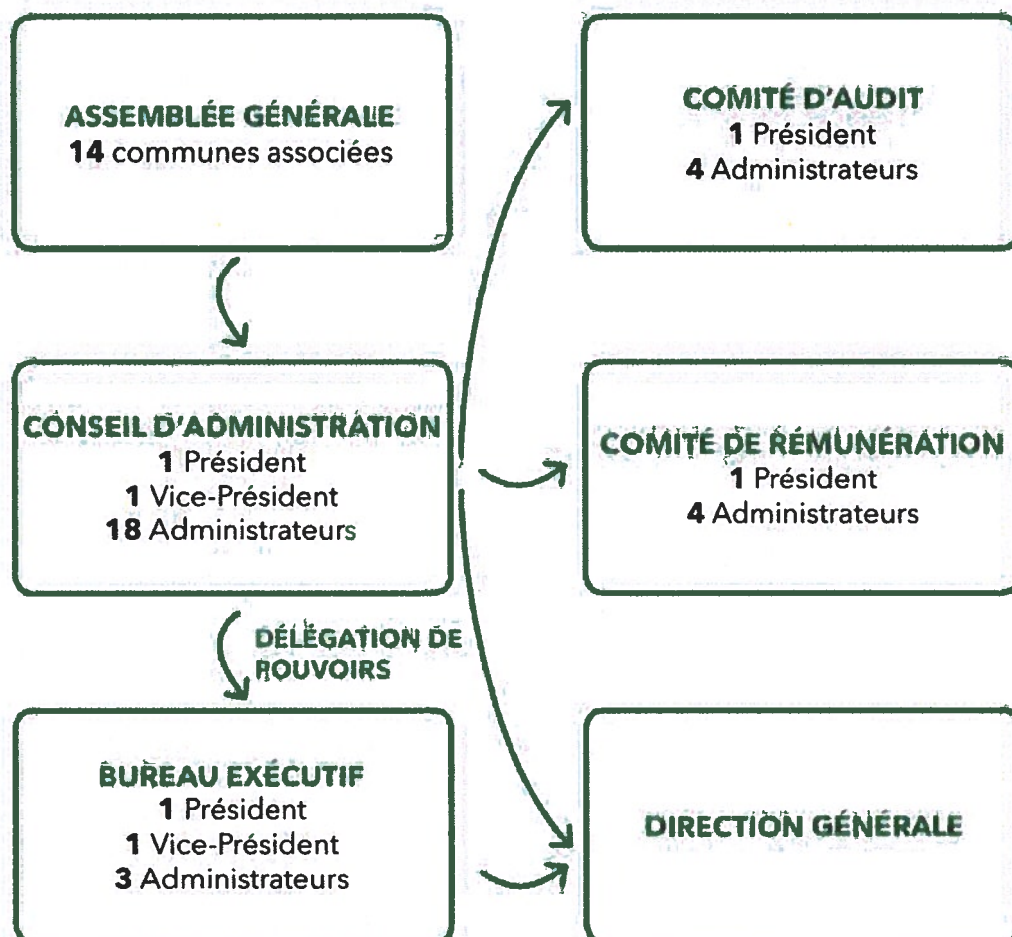
IGRETEC	:	1 part sociale
ISPPC	:	1 part sociale
CPAS d'Aiseau-Presles	:	1 part sociale
CPAS d'Anderlues	:	1 part sociale
CPAS de Charleroi	:	1 part sociale
CPAS de Châtelet	:	1 part sociale
CPAS de Courcelles	:	1 part sociale
CPAS de Farciennes	:	1 part sociale
Zone de Police Aiseau/Châtelet/Farciennes	:	1 part sociale
Zone de Police Brunau	:	1 part sociale
Zone de Secours Hainaut Est	:	1 part sociale

Parts sociales de catégorie C :

CHARLEROI « Secteur 2 – Propreté »	:	1 part sociale
------------------------------------	---	----------------

C. Organes décisionnels ou consultatifs

Tibi est administrée par cinq organes de gestion, que sont l'Assemblée générale, l'Organe d'administration (=Conseil d'administration), le Bureau exécutif, le Comité de rémunération et le Comité d'audit, comme le schématise l'organigramme repris ci-dessous :



D. Administrateurs (Liste au 31/12/2022)

Nom	Prénom	Début de mandat	Fin de mandat	Parti	Commune	BEx	CA	CRem	CAud
Président									
CASAERT	Léon	01-10-20		PS	Charleroi				
Vice-Président									
FIEVET	François	26-01-22		MR	Fleurus				
Administrateurs									
BANGISA	Gaëtan	30-09-20		PS	Charleroi				
CHARLET	Eric	25-11-20		PS	Chapelle-lez-Herlaimont				
CHARLIER	Philippe	25-06-19		CDH	Aiseau-Presles				
CHOEL	Manon	25-06-19		MR	Charleroi				
FELON	Maxime	25-06-19		PS	Charleroi				
GRENIER	Dominique	25-06-19		PS	Aiseau-Presles				
LAURENT	Christine	25-06-19		CDH	Gerpinnes				
LIPPE	Laurent	25-06-19		PS	Pont-à-Celles				
LO RUSSO	Antonella	24-02-21		PS	Farciennes				
LORAND	Francis	25-06-19		PS	Fleurus				
MARIEVOET	Caroline	26-01-22		MR	Ham-sur-Heure-Nalinnes				
MOSCARIELLO	Annibale	25-06-19		PS	Anderlues				
MOULIN	Mathieu	23-09-20		MR	Montigny-le-Tilleul				
PERIN	Mathieu	25-06-19		CDH	Les Bons Villers				
TIMMERMANS	Emilie	25-06-19		ECOLO	Fontaine-l'Evêque				
TOUSSAINT	Marie-France	25-06-19		PS	Châtelet				
VANESPEN	Patricia	19-10-22		ECOLO	Châtelet				
VAN ISACKER	Pierre-Olivier	25-06-19		MR	Courcelles				

BEx=Bureau exécutif / CA=Conseil d'administration = Organe d'administration / CRem=Comité de rémunération / CAud=Comité d'audit

2. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

Après deux années marquées par les conséquences de la pandémie de la COVID-19, l'année 2022 n'aura pas été non plus un long fleuve tranquille ; la guerre, l'inflation, le prix de l'énergie, la raréfaction des ressources, mais aussi l'urgence climatique ont marqué cette année de leurs empreintes. Pour y faire face, plus que jamais, la salubrité publique et la préservation de l'environnement sont au centre de l'attention, ce qui renforce encore l'importance de notre métier et de notre action.

Avec son personnel, notre Intercommunale Tibi a maintenu le cap et a pu néanmoins atteindre les objectifs prévus dans son Plan Stratégique, revus dans le respect des contraintes budgétaires.

Parmi ceux-ci, la collecte généralisée des déchets organiques, grâce à la mise en place d'une collecte en sacs verts biodégradables pour les communes non conteneurisées, est certainement l'un des objectifs phares atteints en 2022. Cette collecte en sacs verts s'est déployée en janvier 2022 à Châtelet et à Fleurus, préparant ainsi l'extension dès janvier 2023 à Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi et Fontaine-l'Evêque. Grâce à ce déploiement, les déchets organiques collectés sont biométhanisés et donc valorisés en compost et en électricité renouvelable. L'année 2022 a également vu la collecte sélective de verre mixte en porte-à-porte remplacée par une collecte par bulles aériennes et conteneurs enterrés de verre coloré et de verre incolore sur les Communes de Châtelet et de Fleurus.

L'amélioration de la situation sanitaire a aussi permis la reprise des visites de nos installations ; au-delà des recyparcs, les visites de VALTRIS et de l'UVE permettent en effet une mise en évidence de ces outils performants, aptes à sensibiliser durablement les citoyens à la gestion optimale des déchets, prévention comprise.

L'année 2022 a été ainsi la première année complète pendant laquelle le nouveau sac bleu a été collecté et trié en 14 fractions distinctes par VALTRIS en vue de leur recyclage. En outre, la réception définitive accordée en septembre 2022 a marqué officiellement la finalisation des travaux de modernisation de l'UVE.

Le Pôle environnemental de Tibi a quant à lui changé de visage au cours de l'année 2022 ; en effet, la troisième phase des travaux de voiries internes du site s'est finalisée par l'octroi de la réception provisoire en fin d'année.

Enfin, la sécurité et le bien-être de notre personnel sont restés notre priorité en 2022. Nous avons continué à appliquer une tolérance zéro en cas de comportement dangereux mettant en danger nos équipes, qu'elles aient la charge de la propreté publique, des collectes en porte-à-porte ou en recyparcs.

En définitive, cette année encore, notre Intercommunale a pu, grâce à son personnel, avec le support de son Conseil d'administration, de son Bureau exécutif et de l'ensemble de son encadrement, continuer à assurer un service public de qualité au bénéfice de ses Communes associées et, ce qui est sa finalité, pour le bien de l'ensemble des citoyens.

3. LES RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX

3.1. Déchets résiduels

En 2022, la quantité de déchets résiduels produite revient enfin en dessous de la quantité atteinte en 2019. Elle se fixe à 159 kg par an et par habitant, soit 13,4 kg en dessous du résultat de 2021. Cela correspond à une évolution de - 8 %.

L'impact de la crise sanitaire sur la production de déchets ménagers constaté en 2020 et 2021, lié à une présence accrue des ménages à leur domicile et à une évolution de leurs habitudes de consommation, s'est finalement effacé. La quantité de déchets résiduels produite en 2022 est même légèrement inférieure à celle de 2019, d'un peu moins de 3 kg par an et par habitant.

La diminution des déchets résiduels par rapport à 2021 est générale ; elle est particulièrement marquée sur la Commune de Les Bons Villers, - 14 %, et sur les Communes de Courcelles, Gerpennes et Ham-sur-Heure/Nalines avec - 12 %.

L'analyse montre également que les quantités de déchets résiduels produites par habitant sur le territoire des cinq Communes collectées en sacs restent supérieures à la moyenne générale de la zone.

3.2. Déchets en provenance des recyparcs

La quantité globale de déchets collectés dans les recyparcs a diminué de 15.261 tonnes ou - 15 % en 2022 par rapport à 2021 : elle se fixe à 84.530 tonnes, une quantité inédite depuis de nombreuses années, puisqu'une si faible quantité n'avait pas été récoltée dans les recyparcs depuis l'année 2007. Cette diminution est généralisée à l'ensemble des recyparcs. Elle est particulièrement marquée à Gerpennes (- 27 %) et Pont-à-Celles (- 26 %) ; la diminution est plus limitée sur les trois recyparcs de Charleroi, ainsi que sur les recyparcs de Courcelles et de Les Bons Villers (entre - 10 et - 12 %).

La diminution provient principalement des déchets inertes, des déchets verts, des déchets encombrants et du bois. Elle est générale pour l'ensemble des fractions récoltées, à l'exception des plastiques durs, dont la collecte séparée s'est étendue à deux nouveaux recyparcs en 2022.

3.3. Déchets collectés sélectivement en porte-à-porte

Il s'agit en l'occurrence du verre, du papier/carton, du PMC et des déchets organiques pour les Communes ayant mis en place la collecte de cette dernière fraction.

En 2022, les collectes sélectives en porte-à-porte, en conteneurs enterrés et en bulles aériennes, ont permis de récolter 8.985 tonnes de verre (soit – 447 tonnes ou – 5 % par rapport à 2021). L'impact de la crise sanitaire sur les habitudes de consommation, qui avait engendré une forte augmentation durant les années 2020 et 2021, s'est estompé.

Il convient de noter que, depuis avril 2019, une nouvelle collecte sélective de verre à l'aide de conteneurs enterrés a été déployée dans le quartier « District Créatif » de Charleroi.

L'année 2022 a également vu la collecte sélective de verre mixte en porte-à-porte remplacée par une collecte par bulles aériennes et conteneurs enterrés de verre coloré et de verre incolore sur les Communes de Châtelet et de Fleurus.

Les quantités de papier/carton collectées en porte-à-porte diminuent très fortement : elles atteignent 13.634 tonnes en 2022, soit une diminution de 1.425 tonnes ou de – 9 % par rapport à 2021.

La collecte du Nouveau Sac Bleu, qui avait démarré en expérience pilote à Aiseau-Presles et Farciennes dès janvier 2020, s'est étendue à l'ensemble des Communes associées de Tibi depuis juillet 2021.

Les quantités de PMC récoltées sont en augmentation de 1.027 tonnes par rapport à 2021 et atteignent 8.769 tonnes en 2022 (+ 13 %). Cette augmentation est particulièrement marquée à Les Bons Villers (+ 42 tonnes ou + 26 %), à Anderlues (+ 54 tonnes ou + 24 %) et à Ham-sur-Heure/Nalinnes (+ 57 tonnes ou + 23 %).

Les déchets organiques sont collectés sélectivement en conteneurs à puce sur le territoire de 9 communes associées de la zone Tibi. Deux communes ont débuté une collecte sélective des déchets organiques en sacs biodégradables en 2022 ; elles seront rejointes par trois autres communes dès 2023. Un tonnage global de 4.219 tonnes de déchets organiques a ainsi pu être collecté séparément en 2022 en vue d'une valorisation par biométhanisation.

Les quantités collectées en kg par an et par habitant sont conformes aux résultats attendus pour les habitants bénéficiant de conteneurs à puce puisqu'on obtient une moyenne de 31 kg par an et par habitant concerné.

Concernant la collecte sélective des déchets organiques par sacs biodégradables, les résultats observés se sont fixés à 4 kg par an et par habitant lors de cette première année 2022, ce qui laisse une marge de progression par rapport aux quantités collectées dans d'autres zones, qui atteignent de l'ordre de 10 kg par an et par habitant.

4. LES RÉSULTATS FINANCIERS

4.1. Secteur 1

4.1.1. Résultat 2022

Les chiffres 2022, après annulation des transactions inter-secteurs et avant transfert de frais généraux vers le secteur 2, se répartissent comme suit :

COMPTE D'EXPLOITATION SECTEUR 1		2021	2022
TOTAL DES DEPENSES		66.835.539,08 €	74.921.641,74 €
60-61	Achats et Biens et services divers	25.065.277,02 €	27.270.552,07 €
62	Personnel	29.789.781,80 €	35.086.044,91 €
63	Amortissements, réductions de valeur, provisions	8.399.376,22 €	9.358.079,91 €
64	Autres charges d'exploitation	1.764.815,44 €	1.853.105,92 €
65	Charges financières	1.184.514,62 €	1.074.809,89 €
66	Charges exceptionnelles	593.833,03 €	216.900,36 €
67	Impôts	37.940,95 €	62.148,68 €
TOTAL DES RECETTES		25.882.580,21 €	32.667.105,09 €
70	Chiffre d'affaires (sacs, conteneurs)	17.079.929,23 €	20.299.619,79 €
74	Autres produits d'exploitation	7.307.843,07 €	10.915.402,09 €
75	Produits financiers	1.317.704,87 €	1.340.471,34 €
76	Produits exceptionnels	177.103,04 €	111.611,87 €
77	Impôts	0,00 €	0,00 €
COÛT DE L'EXERCICE		-40.952.958,87 €	-42.254.536,65 €
88	Rétrocessions et produits affectés	9.838.341,19 €	10.800.195,93 €
COÛT NET		-31.114.617,68 €	-31.454.340,72 €

Le coût net du budget 2022 du secteur 1 s'élevait à 31.724.778,46 €. Le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 donne un coût net s'élevant à 31.454.340,93 €, soit un **boni de 270.437,74 €** par rapport au budget initial.

4.1.2. Charges et produits exceptionnels

Pour cet exercice, le montant des charges exceptionnelles se chiffre à 216.900,36 € et correspondent à la perte de subsides sur la ligne 2 de l'Unité de Valorisation Énergétique.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 111.611,87 €. Ils proviennent principalement de la révision du taux de TVA récupérable de 2021.

4.1.3. Affectation du résultat

Nous proposons de procéder à la répartition du résultat par l'intervention des associés détenteurs de parts sociales de catégorie A dans la perte à raison de 42.254.536,65 € conformément aux dispositions statutaires. Cependant, le coût net à charge des Communes, déduction faite des rétrocessions et produits affectés, s'élève à 31.454.520,36 €.

L'affectation de ce résultat pour les Communes du secteur 1 sera réalisée suivant la clé de répartition des charges approuvée par l'Organe d'administration en date du 30 août 2010.

4.2. Secteur 2 (Propreté et salubrité publique)

4.2.1. Résultat 2022

Les chiffres 2022, avant transfert de frais généraux depuis le secteur 1, se répartissent comme suit :

COMPTE D'EXPLOITATION SECTEUR 2	2021	2022
TOTAL DES DEPENSES	9.336.010,35 €	10.721.863,63 €
60-61 Achats et Biens et services divers	1.978.391,33 €	1.846.427,57 €
62 Personnel	6.349.219,24 €	8.138.562,67 €
63 Amortissements, réductions de valeurs, provisions	977.818,26 €	699.127,55 €
64 Autres charges d'exploitation	1.855,67 €	549,18 €
65 Charges financières	28.725,85 €	37.196,66 €
66 Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
67 Impôts	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES	701.454,59 €	1.934.262,43 €
70 Chiffre d'affaires (sacs, conteneurs)	17.972,94 €	14.131,76 €
74 Autres produits d'exploitation	682.981,65 €	1.920.130,67 €
75 Produits financiers	0,00 €	0,00 €
76 Produits exceptionnels	500,00 €	0,00 €
77 Impôts	0,00 €	0,00 €
COÛT DE L'EXERCICE	-8.634.555,76 €	-8.787.601,20 €

Le coût net du budget 2022 du secteur 2 s'élevait à 9.489.624,50 €. Le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 donne un coût net s'élevant à 8.787.601,20 €, soit un **boni de 702.023,30 €** par rapport au budget initial.

4.2.2.Charges et produits exceptionnels

Néant.

4.2.3.Affectation du résultat

Nous proposons de procéder à la répartition du résultat par l'intervention des associés détenteurs de parts sociales de catégorie C dans la perte à raison de 8.787.601,20 € conformément aux dispositions statutaires.

L'affectation de ce résultat pour les Communes sera réalisée en fonction des critères établis par les organes de gestion suivant la clé de répartition des charges du secteur 2.

4.3. Résultat des secteurs 1 et 2 consolidés

Les chiffres 2022, après consolidation et suite aux diverses écritures matérialisant le transfert des frais généraux (496.977,95 €) du secteur 1 vers le secteur 2, sont conformes au BnB et se répartissent comme suit :

COMPTE D'EXPLOITATION CONSOLIDE		2021	2022
TOTAL DES DEPENSES		76.666.405,32 €	85.550.400,14 €
60-61	Achats et Biens et services divers	27.538.524,24 €	29.023.874,41 €
62	Personnel	36.139.001,04 €	43.224.607,58 €
63	Amortissements, réductions de valeur, provisions	9.377.194,48 €	10.057.207,46 €
64	Autres charges d'exploitation	1.766.671,11 €	1.853.655,10 €
65	Charges financières	1.213.240,47 €	1.112.006,55 €
66	Charges exceptionnelles	593.833,03 €	216.900,36 €
67	Impôts	37.940,95 €	62.148,68 €
TOTAL DES RECETTES		27.078.890,69 €	34.508.262,29 €
70	Chiffre d'affaires (sacs, conteneurs)	17.097.902,17 €	19.723.668,37 €
74	Autres produits d'exploitation	8.485.680,61 €	13.332.510,71 €
75	Produits financiers	1.317.704,87 €	1.340.471,34 €
76	Produits exceptionnels	177.603,04 €	111.611,87 €
77	Impôts	0,00 €	0,00 €
COÛT DE L'EXERCICE		-49.587.514,63 €	-51.042.137,85 €
Rétrocessions et produits affectés		9.838.341,19 €	10.800.195,93 €
COÛT NET		-39.749.173,44 €	-40.241.941,92 €

Le coût net du budget 2022 des secteurs 1 et 2 consolidés s'élevait à 41.214.402,98 €. Le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 donne un coût net consolidé de 40.241.941,92 € soit un **boni** de **972.461,06 €** par rapport au budget initial.

4.4. Risques et incertitudes

L'Organe d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

Cependant, tenant compte des comptes annuels de la société, aucun risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

4.5. Évènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun élément important n'est à signaler.

4.6. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

La crise géopolitique actuelle, certaines décisions politiques (ex : taxation), l'augmentation des frais énergétiques ainsi que l'inflation ayant un impact sur les frais de personnel, bien qu'ayant été prises en compte lors de la réalisation du Plan Stratégique 2023-2025, pourraient avoir un impact sur nos activités. Il est néanmoins impossible à ce stade d'en évaluer exactement l'importance.

4.7. Activité recherche et développement

Néant.

4.8. Règles de continuité

Compte tenu de l'intervention statutaire des associés dans la perte, la justification des règles de continuité reprises à l'article 3:6 paragraphe 1 alinéa 6 du Code des sociétés et des associations. permet de conclure au maintien de l'application des règles comptables en continuité.

4.9. Acquisition d'actions propres

Néant.

4.10. Succursales

Néant.

4.11. Utilisation d'instruments financiers

L'Intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

4.12. Litiges gérés par l'Organe d'administration et/ou le Bureau exécutif au cours de l'exercice

Néant.

5. JUSTIFICATION DE L'INDÉPENDANCE ET DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ ET D'AUDIT D'AU MOINS UN MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT

L'Organe d'administration de Tibi constitue en son sein un Comité d'audit.

Le Comité d'audit est composé de maximum cinq membres de l'Organe d'administration qui ne sont pas membres du Bureau exécutif.

Le Comité d'audit désigne son Président parmi ses membres.

Au moins un membre du Comité d'audit dispose d'une expérience pratique et/ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit.

Le délégué à la gestion journalière (Directeur Général) y siège avec voix consultative.

Sans préjudice des autres missions qui peuvent lui être confiées par la réglementation, le Comité d'audit aide l'Organe d'administration et le Bureau exécutif de Tibi à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux de Tibi et à la qualité du contrôle interne et externe et de l'information délivrée aux associés de Tibi et au marché. Le Comité formule tous avis et recommandations à l'Organe d'administration et au Bureau exécutif dans ces domaines.

En particulier, le Comité est chargé des missions suivantes :

- la communication à l'Organe d'administration d'informations sur les résultats du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés et l'explication sur la façon dont le contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés ont contribué à l'intégrité de l'information financière et sur le rôle que le Comité d'audit a joué dans ce processus ;
- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et la présentation de recommandations ou de propositions pour en garantir l'intégrité ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'Intercommunale ou de l'organisme ainsi que le suivi de l'audit interne et de son efficacité ;
- le suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés ;
- l'examen et le suivi de l'indépendance du réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés, en particulier pour ce qui concerne le bien-fondé de la fourniture de services complémentaires à la société.

Le Comité d'audit fait régulièrement rapport à l'Organe d'administration sur l'exercice de ses missions, au moins lors de l'établissement par celui-ci des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés.

En sa réunion du 25 juin 2019, l'Organe d'administration de Tibi, convaincu que les personnes ci-après, peuvent exercer leur mission en toute indépendance, et sur base de leur expérience acquise en matière de gestion et de bonne gouvernance, a décidé, à l'unanimité, de désigner comme membres du Comité d'audit, Manon Choël, Maxime Felon, Dominique Grenier, Céline Meersman et Mathieu Perin. En sa réunion du 25 novembre 2020, L'Organe d'administration de Tibi, toujours animé de la même conviction, a coopté Eric Charlet en remplacement de Céline Meersman.

Le Comité d'audit s'est réuni le 25/04/2023 avec les réviseurs.

6. MARCHÉS ATTRIBUÉS EN 2022

Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant d'attribution HTVA	Procédure de passation	Date d'attribution	Date de début	Date de fin	Echéance relance	Adjudicataire désigné
2021-023	Marché public de services ayant pour objet la mise en place d'une assurance de Groupe (retraite / décès / rente invalidité)	indéterminée	indéterminé à l'attribution vu la spécificité du marché	PCAN	31-03-22	01-01-23	Indéterminée	NA	AG INSURANCE
2021-032	Marché public de fournitures ayant pour objet la livraison de conteneurs en matière plastique de différentes capacités inférieures ou égales à 1.100 l et destinés à collecter des déchets - LOT 2 : Fourniture de conteneurs de 40 litres avec 2 roues	48	256.816 €	PO	02-06-22	23-06-22	22-06-26	22-12-25	SULO BELGIUM SA
2021-032	Marché public de fournitures ayant pour objet la livraison de conteneurs en matière plastique de différentes capacités inférieures ou égales à 1.100 l et destinés à collecter des déchets - LOT 4 : Fourniture de conteneurs de 120, 140 et 240 litres avec 2 roues	48	663.752 €	PO	02-06-22	23-06-22	22-06-26	22-12-25	SULO BELGIUM SA
2021-032	Marché public de fournitures ayant pour objet la livraison de conteneurs en matière plastique de différentes capacités inférieures ou égales à 1.100 l et destinés à collecter des déchets - LOT 5 : Fourniture de conteneurs de 660 et 1.100 litres avec 4 roues	48	372.022 €	PO	02-06-22	23-06-22	22-06-26	22-12-25	SULO BELGIUM SA
2021-032	Marché public de fournitures ayant pour objet la livraison de conteneurs en matière plastique de différentes capacités inférieures ou égales à 1.100 l et destinés à collecter des déchets - LOT 3 : Fourniture de conteneurs de 80 litres avec 2 roues	48	85.160 €	PO	02-06-22	23-06-22	22-06-26	22-12-25	TOTAL WASTE SYSTEMS BELGIUM SRL
2022-001	Marché public de fournitures (accompagnées de services connexes) ayant pour objet la conception, l'impression et la livraison des calendriers des collectes ainsi que la conception et la production d'une carte de vœux « vidéo » pour 2023, 2024, 2025 et 2026	48	466.408 €	PO	20-04-22	11-05-23	10-05-26	10-11-25	ACTSTAR SPRL
2022-002	Marché public de services ayant pour objet l'analyse ponctuelle des émissions atmosphériques de l'UVE et la certification des appareils de mesures en « continu » - LOT 1 - la réalisation de campagnes ponctuelles de mesure des rejets atmosphériques	48	39.305 €	PO	23-06-22	01-08-22	31-07-26	30-01-26	1.SGS BELGIUM SA 2.VINCOITTE SA
2022-002	Marché public de services ayant pour objet l'analyse ponctuelle des émissions atmosphériques de l'UVE et la certification des appareils de mesures en « continu » - LOT 2 - la certification des appareils de mesures « en continu » des émissions atmosphériques	48	81.625 €	PO	23-06-22	01-08-22	31-07-26	30-01-26	1.SGS BELGIUM SA 2.VINCOITTE SA

Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant d'attribution HTVA	Procédure de passation	Date d'attribution	Date de début	Date de fin	Echéance relance	Adjudicataire désigné
2022-003	Marché public de services ayant pour objet la désignation d'un opérateur financier en vue du financement de biens d'investissements - charroi et voirie	240	1.042.637 €	/	17-02-22	/	15-07-05	NA	BELIUS BANQUE SA
2022-004	Marché public de fournitures ayant pour objet la livraison de pièces de rechange, la prestation de dépannage et réparation à destination des véhicules et des superstructures de Tibi - Lot 9 : Livraison de pièces et prestations pour les véhicules RAVO	48	37.558 €	PO	02-06-22	07-06-22	6-06-26	6-12-25	DANNEMARK LG SA
2022-004	Marché public de fournitures ayant pour objet la livraison de pièces de rechange, la prestation de dépannage et réparation à destination des véhicules et des superstructures de Tibi - Lot 1 : Livraison de pièces et prestations pour les véhicules RENAULT	48	1.955.052 €	PO	02-06-22	07-06-22	6-06-26	6-12-25	LENS MOTOR SA
2022-006	Marché public de services (accompagnés de fournitures connexes) ayant pour objet l'émission, la distribution et la gestion de titres-secs (ou « chèques-secs ») pour les Communes associées à Tibi	48	749.225 €	PO	31-03-22	21-04-22	20-04-26	20-10-25	HIGHCO DATA BENELUX SA
2022-008	Marché public de services (accompagnés de fournitures connexes) ayant pour objet la maintenance des groupes turbo-alternateurs de l'UVE, en ce compris les dépannages en dehors des périodes d'entretien - LOT 1 - Maintenance et fournitures connexes des groupes turbo-alternateurs n° 1	72	490.653 €	PO	31-03-22	02-07-22	1-07-28	1-01-28	HOWDEN MAINTENANCE
2022-008	Marché public de services (accompagnés de fournitures connexes) ayant pour objet la maintenance des groupes turbo-alternateurs de l'UVE, en ce compris les dépannages en dehors des périodes d'entretien - LOT 2 - Maintenance et fournitures connexes des groupes turbo-alternateurs n° 2	72	427.623 €	PO	31-03-22	02-07-22	1-07-28	1-01-28	HOWDEN MAINTENANCE
2022-009	Marché public de services ayant pour objet une mission d'assistance de Tibi relative à l'exploitation du système informatique développé par Inovim dans le cadre de l'utilisation des conteneurs à puces par les ménages qui en bénéficient.	48	13.080 €	FM	10-01-22	10-01-22	9-01-26	9-07-25	JR CONSULT
2022-014	Marché public de services ayant pour objet la maintenance et le dépannage de l'ascenseur 630kg de l'UVE	24	4.477 €	FM	10-05-22	15-02-22	14-12-24	14-06-24	OTIS SA

Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant d'attribution HTVA	Procédure de passation	Date d'attribution	Date de début	Date de fin	Echéance relance	Adjudicataire désigné
2022-015	Procédure de mise en concurrence ayant pour objectif la désignation d'un acquéreur chargé du recyclage de déchets de métaux provenant des activités de Tbi et autres - Lot 2 : Métaux issus du déferailage des mâchefers	48	150.000 €	PDV	02-06-22	01-07-22	30-06-26	30-12-25	COMET SAMBRE SA
2022-015	Procédure de mise en concurrence ayant pour objectif la désignation d'un acquéreur chargé du recyclage de déchets de métaux provenant des activités de Tbi et autres - Lot 1 : Métaux autres que ceux issus du déferailage des mâchefers	48	1.436.620 €	PDV	02-06-22	01-07-22	30-06-26	30-12-25	DERICHEBOURG BELGIUM SA
2022-016	Marché public de services ayant pour objet le transport par camion des conteneurs des recyclages de Tbi vers des filières appropriées	24	100.000 €	PNSPP	31-03-22	01-04-22	31-03-24	31-10-23	1. JUBILE 2. VANHEEDE
2022-017	Procédure de mise en concurrence ayant pour objectif la désignation d'un acquéreur chargé du recyclage de déchets de verre creux, provenant de collectes sélectives de Tbi	12	131.000 €	PDV	10-05-22	01-07-22	30-06-23	30-12-22	MINERALE SA
2022-023	Marché public de fournitures ayant pour objet l'acquisition, l'impression (broderie ou impression) et la livraison de divers types de vêtements textiles pour les agents du Service Communication et Prévention de Tbi dans le cadre de leur missions de sensibilisation et d'information à la prévention des déchets.	48	5.229 €	FM	15-06-22	15-06-22	14-06-26	14-12-25	COGEAF GROUP SPRL
2022-024	Marché public de services ayant pour objet le recyclage et le traitement des déchets de plastiques agricoles non dangereux - collecte 2022	5	9.250 €	FM	08-06-22	01-01-22	31-12-22	30-06-22	VEOLIA ENVIRONMENTAL SERVICES WALLONIE SA
2022-025	Marché public de fournitures ayant pour objet la livraison de véhicules 100% électriques pour Tbi	48	177.447 €	PNDAPP	23-06-22	01-07-22	30-06-26	30-12-25	RENAULT SUD SA
2022-026	Marché public de services ayant pour objet le transport de déchets par chargement de 90 m ³ minimum - LOT 1 : transport de déchets par chargement de 90 m ³ minimum sur des trajets définis	48	1.361.496 €	PO	10-11-22	01-01-23	31-12-26	30-06-26	1. VEOLIA ENVIRONMENTAL SERVICES WALLONIE SA 2. EURO-SERVICES SA

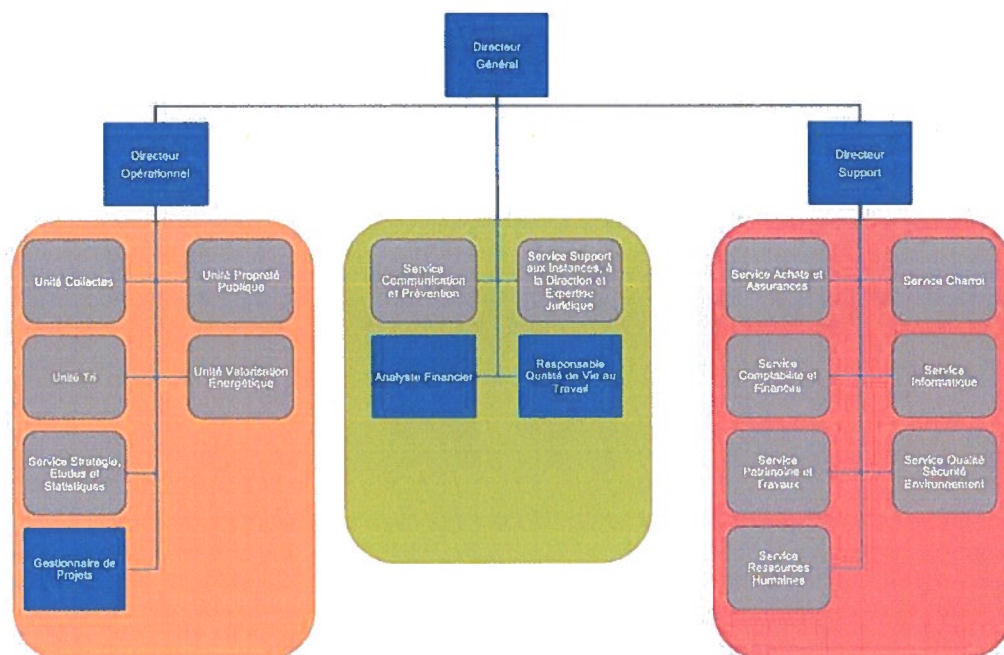
Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant d'attribution HTVA	Procédure de passation	Date d'attribution	Date de début	Date de fin	Echéance relance	Adjudicataire désigné
2022-026	Marché public de services ayant pour objet le transport de déchets par chargement de 90 m ³ minimum - LOT 2 : transport de déchets par chargement de 90 m ³ minimum au kilomètre	48	45.697 €	PO	10-11-22	01-01-23	31-12-26	30-06-26	1. VEOLIA ENVIRONMENTAL SERVICES WALLONIE SA 2. EURO-SERVICES SA
2022-028	Marché public de services ayant pour objet la gestion de deux flux de déchets collectés sélectivement par Tibi à savoir les déchets encombrants et les déchets de bois - LOT 2 : stockage et transport de déchets de bois	48	1.759.560 €	PO	10-11-22	02-01-23	1-01-27	1-07-26	EURO-SERVICES SA
2022-028	Marché public de services ayant pour objet la gestion de deux flux de déchets collectés sélectivement par Tibi à savoir les déchets encombrants et les déchets de bois - LOT 1 : stockage, broyage et transport de déchets encombrants	48	1.748.000 €	PO	10-11-22	02-01-23	1-01-27	1-07-26	VEOLIA ENVIRONMENTAL SERVICES WALLONIE SA
2022-029	Marché public de fournitures ayant pour objet la livraison de jouets de Saint-Nicolas pour 2022	One shot	3.777 €	FM	15-06-22	15-06-22	one shot	6-06-23	FRANZ COLRUYT SA ; EXCALIBUR SA
2022-032	Marché public de services ayant pour objet l'acquisition et le recyclage des déchets plastiques - EPS (trigoilte)	48	64.400 €	PNSPP	09-09-22	15-09-22	14-09-26	14-03-26	VEOLIA ENVIRONMENTAL SERVICES WALLONIE SA
2022-035	Procédure de mise en concurrence ayant pour objectif la désignation d'un acquéreur chargé du recyclage de déchets de verre plat collectés par les services de Tibi	24	16.740 €	PDV	09-09-22	01-11-22	31-10-24	30-04-24	MINERALE SA
2022-037	Marché public de services ayant pour objet le stockage temporaire et le transport de déchets ménagers et assimilés	12	42.250 €	PNSPP	10-11-22	01-01-23	31-12-23	1-07-23	BRUGO SUD SA
2022-038	Accord-cadre de fournitures (accompagnés de services connexes) ayant pour objet la livraison d'une pompe alimentaire pour le four 2 de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Tibi (et pièces détachées)	48	116.666 €	PNDAPP	22-12-22	28-12-22	25-12-26	25-06-26	K.S.B. BELGIUM SA
CDA 2021-007	Marché public de fournitures ayant pour objet le nettoyage périodique et quotidien des bureaux et locaux ainsi que le nettoyage périodique des vitres et châssis sur divers sites - LOT 3 : le nettoyage régulier des postes de travail informatisé sur différents sites décentralisés	48	€ 3.274,00	PO	20-07-22	10-08-22	9-08-26	9-02-26	ADEMA SRL
CDA 2021-007	Marché public de fournitures ayant pour objet le nettoyage périodique et quotidien des bureaux et locaux ainsi que le nettoyage périodique des vitres et châssis sur divers sites - LOT 1 : le nettoyage non industriel régulier des bureaux et locaux sur différents sites décentralisés	48	€ 1.300.009,87	PO	02-06-22	23-06-22	22-06-26	22-12-25	GROUP CLEANING & SERVICES SA

Références	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant d'attribution HTVA	Procédure de passation	Date d'attribution	Date de début	Date de fin	Echéance relance	Adjudicataire désigné
CDA 2021-007	Marché public de fournitures ayant pour objet le nettoyage périodique et quotidien des bureaux et locaux ainsi que le nettoyage périodique des vitres et châssis sur divers sites - LOT 2 : le nettoyage régulier des vitres et châssis sur différents sites décentralisés	48	€ 10.902	PO	02-06-22	23-06-22	22-06-26	22-12-25	KOSE BELGIUM SA
CDA 2021-008	Marché public de fournitures ayant pour objet la réalisation (impression) et la livraison de supports de communication - LOT 1 : Réalisation (impression) et livraison de supports ordinaires de communication « papier »	48	68.027 €	PNSPP	13-01-22	19-01-22	18-01-26	18-07-25	DADDY KATE SA
CDA 2021-008	Marché public de fournitures ayant pour objet la réalisation (impression) et la livraison de supports de communication - LOT 2 : Réalisation (impression) et livraison de supports spécifiques de communication (autocollants, bâches...)	48	59.246 €	PNSPP	13-01-22	19-01-22	18-01-26	18-07-25	DADDY KATE SA
CDA 2021-010	Marché public de fournitures ayant pour objet la location et l'entretien de vêtements de travail	48	425.213 €	PO	26-01-22	01-07-22	30-06-26	30-12-25	HADES SA – ELIS BELGIUM
CDA 2022-001	Marché public de services ayant pour objet l'analyse des eaux de rejets industriels	48	85.588 €	PNSPP	02-06-22	13-06-22	12-06-26	12-12-25	1) CEBEDAU ASBL 2) SGS BELGIUM SA
CDA 2022-002	Marché public de services ayant pour objet l'externalisation des contrôles médicaux, absences pour cause de maladie ou accident de la vie privée	48	174.220 €	PNSPP	23-06-22	27-06-22	26-06-26	26-12-25	MEDICHECK SA
CDA 2022-003	Marché public de fournitures (accompagnées de services connexes) ayant pour objet la mise à disposition d'échafaudages, leur montage et leur démontage y compris l'intervention en urgence	48	348.462 €	PO	22-12-22	11-01-23	10-01-27	10-07-26	1. ISOTHERMIC ECHAFAUDAGE SRL 2. ICTS SA
CDA 2022-004	Marché public de services ayant pour objet la désignation d'une entreprise de gardiennage en vue de prestations fixes et mobiles, incluant la gestion de centrales d'alarme, sur différents sites décentralisés	48	1.398.195 €	PNDAPP	09-09-22	29-09-22	28-09-26	28-03-26	SECURITAS SA
CDA 2022-006	Marché public de services ayant pour objet l'entretien, le monitoring et le dépannage des installations d'alarme intrusion et des installations d'alarme incendie	48	90.349 €	PNSPP	18-10-22	20-10-22	19-10-26	19-04-26	RELAITRON SA

7. STRUCTURE DE L'EMPLOI (ART. L1523-16 ALINEA 6 DU CDLD)

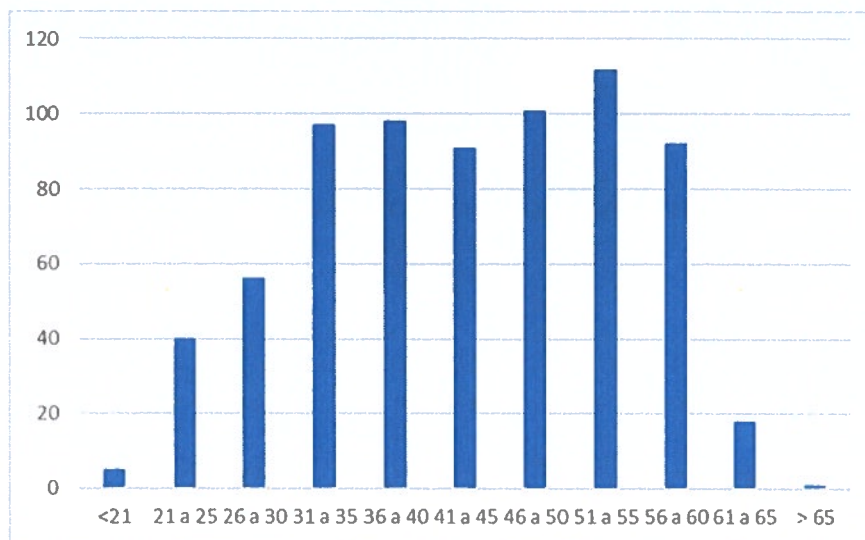
Conformément à l'article L1523-16 al.6 du CDLD, des informations complémentaires doivent être ajoutées au Rapport de Gestion : les lignes de développement reprennent, notamment, les informations sur la structure de l'emploi, son évolution et les prévisions d'emploi, le personnel occupé pendant tout ou partie de l'année de référence.

7.1. Organigramme



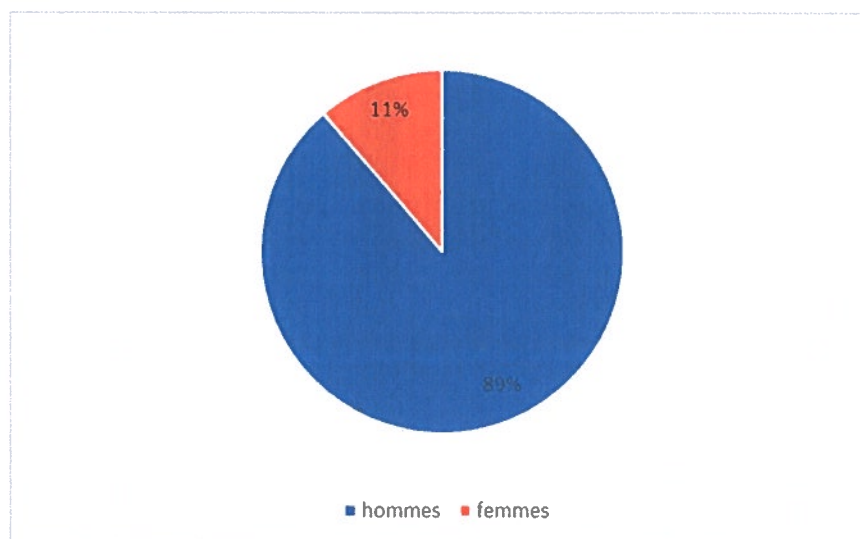
7.2. Catégorisation du personnel

Répartition du personnel par catégorie d'âge



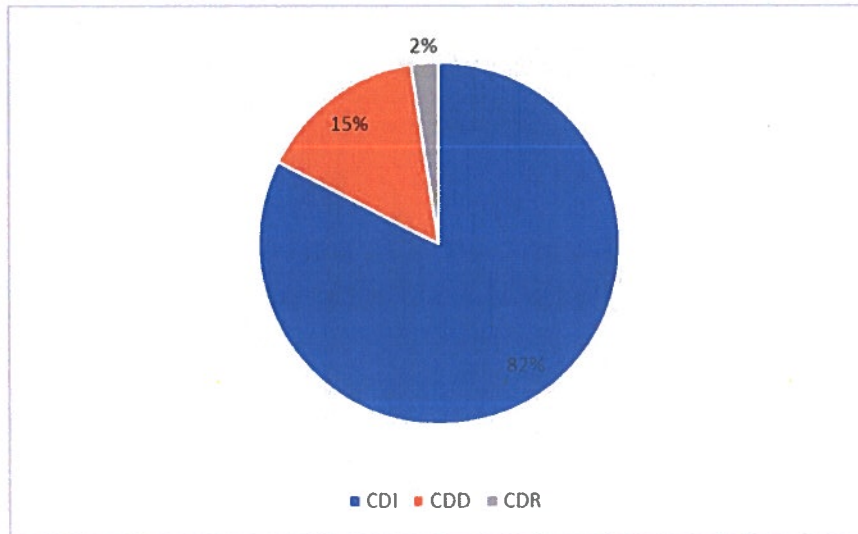
Le nombre d'agents d'âge supérieur ou égal à 56 ans est stable dans le temps (12%). Nous continuons bien entendu à nous assurer d'une gestion des fins de carrière adéquate.

Répartition du personnel par genre



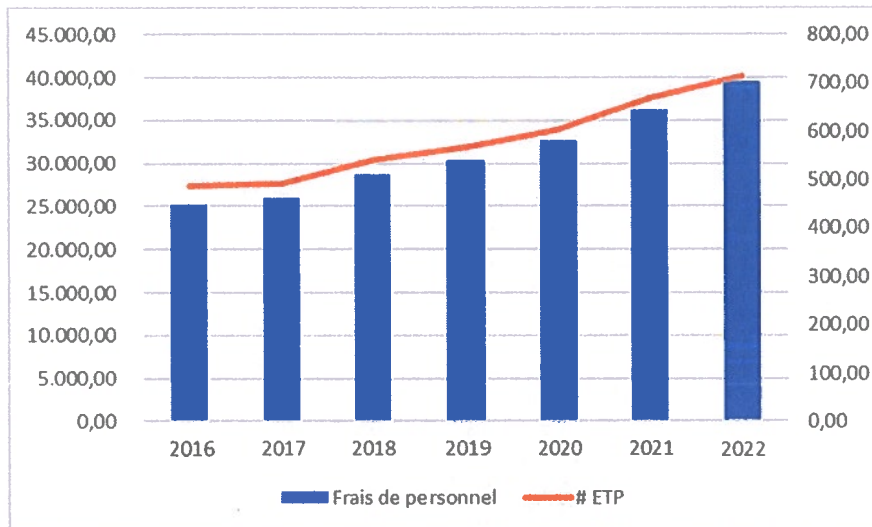
Notre personnel est majoritairement masculin en raison de la prépondérance historique des hommes dans les métiers de terrain, souvent physiques. Cependant, la mise en place de conditions favorisant la féminisation de nos métiers commence à porter ses fruits avec un accroissement des candidatures féminines tant pour les métiers de terrain (fonction de balayeur de rue ou encore de préposé recyparcs) que pour les fonctions plus administratives.

Répartition du personnel par type de contrat



Le pourcentage de contrats à durée indéterminée reste quant à lui stable, montrant la volonté de l'Intercommunale de pérenniser l'emploi.

7.3. Evolution du volume de l'emploi et des frais de personnel



L'augmentation, en 2022, tant du nombre moyen d'équivalents temps plein que des frais de personnel, s'explique d'une part, par l'augmentation du personnel mis à disposition de Valtris afin d'augmenter sa capacité de traitement des 14 fractions du nouveau sac bleu et d'autre part, par les 5 indexations automatiques des salaires qui ont eu lieu en 2022.

8. INFORMATIONS

Tibi

Entreprise publique de gestion intégrée de déchets
Société Coopérative à Responsabilité Limitée
TVA BE 0 201 543 234 - RPM CHARLEROI
L'Unité de Valorisation Energétique est certifiée 14001 et EMAS.

Rapport annuel :

Notre rapport annuel est publié sur www.tibi.be au format PDF.

Tibi

Rue du Déversoir 1
6010 Charleroi (Couillet)
Tél. : 0800/94 234
<http://www.tibi.be>



Léon CASAERT,
Président de l'Organe d'administration

ANNEXES

RAPPORT DU COMITÉ DE
RÉMUNÉRATION (L1523-17)
EXERCICE 2022



Entreprise publique de gestion intégrée des déchets

Numéro d'identification (BCE)	BE 0201.543.234
Type d'institution	Société Coopérative
Nom de l'institution	Tibi
Période de reporting	2022
Objet du rapport	Rapport d'évaluation du Comité de rémunération en application de l'article L1523-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, transmis à l'organe d'administration et annexé au rapport de gestion

1. INTRODUCTION

Conformément au prescrit de l'article L1523-17 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, « le Comité de rémunération émet, après en avoir informé le Conseil d'administration, des recommandations à l'Assemblée générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion.

Il fixe les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, liés directement ou indirectement aux fonctions de direction et transmet copie de ses délibérations en ces matières au Conseil d'administration.

Il établit annuellement un rapport écrit comprenant les informations complètes sur :

- les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de Président ou de Vice-Président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ;
- les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

Ce rapport, adopté par le Conseil d'administration, est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs en vertu de l'article L1523-16, alinéa 4.

Le président du Conseil d'administration transmet copie de ce rapport au Gouvernement wallon, lequel communique annuellement les informations reçues au Parlement wallon. »

Ce rapport a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de rémunération.

A cette fin, le Comité de rémunération s'est réuni en date du 24 avril 2023.

2. MODALITÉ DES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATS

Selon l'annexe 1 du CDLD, la rémunération brute annuelle attachée à un mandat dérivé est déterminée à partir de trois critères :

1. La population des communes ou des CPAS associés,
2. Le chiffre d'affaires de l'institution,
3. Le personnel occupé.

Pour chaque critère, l'institution obtient un score de 0,25 à 1 selon les référentiels suivants :

Population (en nombre d'habitants)	Score
0 à 75.000	0,25
Plus de 75.000 à 250.000	0,50
Plus de 250.000 à 450.000	0,75
Plus de 450.000	1

Les chiffres de la population considérés sont ceux arrêtés par le Gouvernement wallon conformément à l'article L1121-3, alinéa 3, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

La population desservie comprend celle des communes associées.

Chiffre d'affaires	Score
0 à 2.750.000€	0,25
Plus de 2.750.000€ à 15.500.000€	0,50
Plus de 15.500.000€ à 55.000.000€	0,75
Plus de 55.000.000€	1

Le chiffre d'affaires considéré est celui repris dans les derniers comptes annuels (comptes 70 à 76A) approuvés par l'Assemblée Générale.

Personnel occupé (en ETP)	Score
Moins de 10	0,25
De 10 à 40	0,50
Plus de 40 à 250	0,75
Plus de 250	1

Le nombre de personnes occupées est calculé en équivalents temps plein inscrits au registre du personnel.

L'addition de ces trois scores donne un score total pour l'institution allant de 0,75 à 3. C'est ce score total qui permet de déterminer le plafond attaché à l'institution :

	Score total	Plafond barémique (indice 01/01/1990)
1	0,75	5.713,47€
2	1 à 1,25	8.570,21€
3	1,50 à 1,75	11.426,94€
4	2 à 2,25	14.283,67€
5	2,50 à 2,75	17.140,41€
6	3	19.997,14€

Le rattachement à un plafond spécifique est fixé après chaque renouvellement complet des instances. Les rémunérations sont déterminées par l'Assemblée générale sur proposition du nouveau Comité de rémunération. La délibération de l'Assemblée générale est transmise à l'autorité de tutelle.

Conformément à l'article L5311-1 § 14 du CDLD, les montants maximaux sont liés aux fluctuations de l'indice des prix, conformément aux règles prescrites par la loi du 1^{er} mars 1977 organisant un régime de liaison à l'indice des prix à la consommation du Royaume de certaines dépenses du secteur public.

Ils sont rattachés à l'indice pivot 138,01 du 1^{er} janvier 1990.

Pour Tibi, le score au 01/01/2023, se présente comme suit :

Critère	Valeur	Score
Population ¹ :	424.358	0,75
Chiffres d'affaires 2022 :	33.054.931	0,75
Personnel occupé en 2022:	714	1
Total		2,5

Tibi obtenant, à ces critères, un score de 2,5, c'est le plafond barémique 5 qui s'applique à savoir :

- 17.140,41€ pour le Président à l'indice du 1^{er} janvier 1990 (ou 34.279,11€ à l'indice 1,9999 du 01/01/2023).
- 75% de 17.140,41€ soit 12.855,31€ pour le Vice-Président à l'indice du 1^{er} janvier 1990 (ou 25.709,33€ à l'indice 1,9999 du 01/01/2023).

L'Assemblée générale, en sa séance du 29 juin 2022 et sur recommandation du Comité de rémunération du 2 mai 2022, a décidé de maintenir les rémunérations des Président et Vice-Président ainsi que les jetons de présence des autres administrateurs aux mêmes montants que ceux approuvés par l'Assemblée générale du 30 juin 2021, à savoir :

Président :	rémunération annuelle brute de 25.200 €
Vice-Président :	rémunération annuelle brute de 18.600 €
Président du Comité d'audit :	jeton de 200 €
Autres administrateurs :	jeton de 150 €

Conformément à l'article L5311-1 § 10 du CDLD, les rémunérations sont proportionnelles à la présence :

- La rémunération du Président et du Vice-Président est calculée pour la participation à l'ensemble des réunions des organes de gestion auxquelles sont tenues de participer les fonctions précitées.
- Lorsqu'un défaut de participation a été constaté, le montant de la rémunération est réduit à due concurrence.
- Le Président et le Vice-Président qui n'ont pas participé à l'entièreté de la réunion sont considérés en défaut de participation. Une absence totale ou partielle à une réunion d'un organe de gestion, en raison d'une maladie, d'un congé de maternité ou d'un cas de force majeure n'est pas considérée comme un défaut de participation, pour autant que cet état de fait puisse être dûment justifié.
- La rémunération est versée mensuellement, à terme échu.
- La rémunération annuelle brute est versée aux Président et Vice-Président à concurrence de 1/12^{ème} chaque fin de mois.
- En fin d'année, un décompte des présences est effectué et la situation des Président et Vice-Président est régularisée, éventuellement par prélèvement(s) sur les mensualités suivantes.

¹ (Base : statistiques actualisées au 1er janvier 2023 publiées sur le site du Service Public Fédéral Intérieur/ Statbel (<https://www.ibz.rn.fgov.be/fr/population/statistiques-de-population/>))

En ce qui concerne les jetons de présence :

Conformément à l'article L5311-1 § 2 du CDLD :

- Un administrateur ne peut pas percevoir de rémunération autre qu'un jeton de présence ni d'avantage en nature.
- Il perçoit un seul jeton de présence pour chaque séance de l'organe de gestion à laquelle il assiste.
- Le montant du jeton de présence ne peut pas être supérieur à 125 euros à l'indice du 1^{er} janvier 1990 (soit 249,99€ à l'indice 1,9999 du 01/01/2023).
- Il est accordé au même administrateur un seul jeton de présence par jour, quels que soient la nature et le nombre de réunions auxquelles il a assisté au sein de la même personne morale ou association de fait.
- A l'exception des réunions du Comité d'audit, aucun jeton de présence, rémunération et avantage en nature n'est perçu pour la participation à des réunions d'organes qui ne sont pas des organes restreints de gestion au sens de l'article L1523-18 §2.

Application à Tibi

Le Comité de rémunération a constaté qu'en 2022, conformément à la réglementation et aux décisions de l'Assemblée générale du 29 juin 2022 :

- Le Président a perçu une rémunération annuelle brute de 25.200 €.
- Le Vice-Président sortant a perçu une rémunération annuelle brute de 650 € et le Vice-Président entrant une rémunération annuelle brute de 17.275,07 €, le total de ces deux rémunérations s'élevant à 17.925,07 €.
- Le Président du Comité d'audit a perçu, par participation complète aux séances du Comité d'audit, un jeton de présence de 200 €.
- Les membres de l'Organe d'administration, du Bureau exécutif et du Comité d'audit ont perçu, par participation complète aux séances de leurs instances, un jeton de présence de 150 €.
- Aucune rémunération n'a été octroyée pour la participation aux séances du Comité de rémunération.
- Le Comité de rémunération fait également le constat qu'aucune règle d'indexation automatique n'est prévue, ni pour les rémunérations des Président et Vice-Président ni pour les jetons de présence.

3. POLITIQUE GLOBALE DE LA RÉMUNÉRATION

Depuis 2007, l'Intercommunale suit la RGB pour la rémunération de base.

Le traitement mensuel brut est fixé sur base du rattachement à une échelle barémique (majoré en fonction du salaire par l'allocation de foyer et de résidence) et est indexé en même temps et selon le même pourcentage que l'indexation de la fonction publique.

Au sein d'une échelle attribuée, le collaborateur progresse tous les ans (annales) en fonction de l'échelle et de l'ancienneté barémique attribuées.

Des règles d'évolution entre échelles existent et sont reprises dans le statut.

Au traitement mensuel brut s'ajoutent les avantages suivants :

Chèques-repas

L'employeur intervient dans les frais de repas du collaborateur (hormis le personnel étudiant) sous forme de chèques-repas dont la valeur faciale du chèque-repas est de 7 € par jour.

L'intervention personnelle légale est de 1,09 € par jour.

Le nombre de chèques-repas octroyés est égal au nombre de jours de travail.

Assurances groupe à contribution définie

Les prestations « vie » et « décès » sont financées par :

- Une prime personnelle égale à :
 - Pour les ouvriers : 0% S
 - Pour les employés : 1% S1 et 3% S2
 - Pour les cadres : 1% S1 et 3% S2
- Une prime patronale égale à :
 - Pour les ouvriers : 2,5% S
 - Pour les employés : 4% S
 - Pour les cadres : 6% S1 et 10% S2

Assurance hospitalisation

Le personnel de Tibi est couvert par une assurance qui intervient en cas d'hospitalisation et qui couvre la partie de la facture d'hospitalisation à charge du patient pour les frais ayant fait l'objet d'une intervention de la mutuelle. La prime relative au travailleur est prise en charge par Tibi. Le travailleur a la possibilité d'affilier les membres de sa famille, à ses frais, moyennant le paiement d'une prime dont le montant varie en fonction de l'âge de la personne à affilier. Le personnel de Tibi a également la possibilité de souscrire une assurance ambulatoire à titre personnel mais à un tarif préférentiel.

Mise à disposition de GSM

Les employés dont la fonction le requiert se voient mis un smartphone à disposition et sont, dès lors, soumis à un avantage de toute nature.

Primes

Diverses primes (insalubrité, pénibilité, garde, qualité, etc.) sont allouées en respect des règlement de travail et statut pécuniaire.

Frais de transport domicile-lieu de travail

L'Intercommunale intervient dans le coût des frais de transport entre le domicile et le lieu de travail, quel que soit le moyen de transport utilisé. L'indemnité est basée sur le nombre de kilomètres (aller et retour) et est calculée selon un pourcentage de l'abonnement mensuel du train.

Indemnité pour frais de parcours réalisé avec le véhicule privé pour raisons de service

Si les travailleurs devant réaliser un déplacement en voiture pour raisons de service sont dans l'impossibilité d'utiliser un véhicule de la flotte, ils peuvent utiliser leur véhicule privé et prétendre à une indemnité forfaitaire pour les frais exposés.

Depuis le 1^{er} octobre 2022, cette indemnité kilométrique est indexée trimestriellement. A titre indicatif, l'indemnité applicable au 31/12/2022 était de 0,4201 € par kilomètre.

Mise à disposition d'un véhicule de société

Les postes rattachés à un barème à partir de A3 disposent d'un véhicule de société (leasing) en respect d'une car policy, précisant loyers et modèles, validée par le Bureau exécutif.

Ils sont soumis à un avantage de toute nature conformément aux règles sociales et fiscales en vigueur.

4. INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉMUNÉRATIONS DES FONCTIONS DE DIRECTION

Les fonctions de direction comprennent le directeur général, le directeur opérationnel et le directeur support.

Fonction	Rémunération annuelle brute 2022	Détail de la rémunération annuelle brute
Directeur général	163.613,07 €	* Rémunération brute annuelle
Directeur opérationnel	100.038,66 €	* Titre repas
Directeur support	102.303,66 €	* Assurance groupe
		* Assurance hospitalisation

Le directeur général est titulaire de la gestion journalière déléguée par l'Organe d'administration, ayant notamment trait aux engagements financiers inférieurs à 30.000 €, à la préparation et au suivi des réunions des organes de gestion. De manière générale, il est garant du bon fonctionnement des services, dirige le personnel et s'assure de la bonne préparation et de la réalisation des dossiers. Il encadre les directeurs et les responsables d'unité et chefs de service, et est le lien entre l'opérationnel et le politique en collaboration avec le Bureau exécutif. Il a en outre une mission de représentation au sein d'organes extérieurs.

Le niveau de rémunération du directeur général correspond au grade A8 de la RGB et est conforme au montant annuel maximum brut de rémunération liée à la fonction dirigeante locale telle que définie à l'annexe 4 du Décret du 29 mars 2018 (plafond de 245.000,00 € brut à l'indice 121,66 des prix à la consommation base 2004 de décembre 2012 indexé ²soit 285.293,32 € brut au 01/01/2022).

Les rémunérations octroyées aux fonctions de direction couvrent toutes les prestations pendant et en dehors de l'horaire de travail en ce compris les heures supplémentaires, et leur participation à toutes les réunions des organes de l'Intercommunale, quels qu'en soient le moment et la durée, et les représentations externes de l'Intercommunale (soirée, week-end, etc.).

Tous les mandats exercés par les membres du personnel de direction le sont à titre gratuit.

² Le plafond de rémunération de 245 000,00 euros est indexé le 1^{er} janvier de chaque année par application de la formule suivante : le plafond de rémunération est égal à 245 000,00 euros multiplié par l'indice des prix à la consommation de décembre (base 2004) et divisé par 121,66 (indice des prix à la consommation décembre 2012, base 2004)

5. CONCLUSION DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION CONCERNANT LA PERTINENCE DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

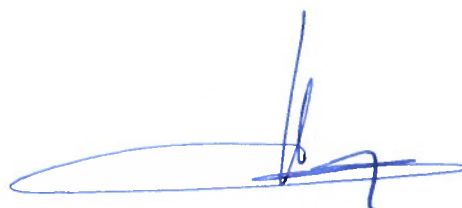
Le Comité de rémunération constate que les modalités de rémunération des mandats reprises au point 1 ci-avant sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée générale, compétente en la matière.

Il constate également que les rémunérations des fonctions de direction sont en conformité avec le prescrit du CDLD.

Il est à noter que le relevé individuel des mandataires et de leurs rémunérations fait, quant à lui, partie intégrante du rapport de rémunération rédigé par le Conseil d'administration en vertu de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Comité de rémunération, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- Marquer accord sur le rapport de rémunération.
- Proposer que les rémunérations du Président et Vice-Président et jetons soient fixés au 1^{er} janvier de chaque année à 75% des plafonds indexés conformément à l'article L5311-1 du CDLD.
- Soumettre le présent rapport à l'approbation du prochain Organe d'administration de Tibi et de l'annexer au rapport de gestion conformément aux articles L1523-17 §2 al. 2 et L1523-16 al. 4 du CDLD.



Francis LORAND,
Président du Comité de Rémunération

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION DE
L'ORGANE D'ADMINISTRATION (L6421-1)
EXERCICE 2022



Entreprise publique de gestion intégrée des déchets

Numéro d'identification (BCE)	BE 0201.543.234
Type d'institution	Société Coopérative
Nom de l'institution	Tibi
Période de reporting	2022
Objet du rapport	Rapport de rémunération de l'organe d'administration en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, transmis à l'assemblée générale et annexé au rapport de gestion

1. INTRODUCTION

Le décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation impose, en son article L6421-1, au principal organe de gestion de l'Intercommunale d'établir un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes :

- les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du Comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de Président ou de Vice-Président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du Bureau exécutif ou du Comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du Président, Vice-Président, ou au membre du Bureau exécutif au sein de l'Intercommunale ;
- les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction ;
- la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
- pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'Intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
- la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport est adopté par le principal organe de gestion et mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération. A défaut, l'Assemblée générale ne peut pas se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs.

2. INFORMATION RELATIVE AU NOMBRE DE REUNIONS D'INSTANCES

Instances	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Organe d'administration	10
Bureau exécutif	17
Comité de rémunération	1
Comité d'audit	2
Comité de secteur	néant

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DES ORGANES DE GESTION (AU 31/12/2022)

Fonction	Nom	Prénom	Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	# réunions	# participations (2)	% participation aux réunions
Président	CASAERT	Léon	01-10-20		25.200,00 €	Indemnité anr	Décision AG (1)	néant	27	27	100%
Vice-Président	DOLIMONT	Adrien	25-06-19	14-01-22	650,00 €	Indemnité anr	Décision AG (1)	néant	1	1	100%
Vice-Président	FLIET	François	26-01-22		17.275,07 €	Indemnité anr	Décision AG (1)	néant	24	24	100%
Membres Bex	BANGISA	Gaëtan	01-10-20		3.450,00 €	Jetons de présence		néant	27	25	93%
	CHARLIER	Philippe	01-07-18		3.750,00 €	Jetons de présence		néant	27	27	100%
	LO RUSSO	Antonella	24-02-21		3.600,00 €	Jetons de présence		néant	27	26	96%
Membres CoAud	CHARLET	Eric	26-11-20		1.500,00 €	Jetons de présence		néant	12	11	92%
	CHOËL	Manon	03-12-18		1.350,00 €	Jetons de présence		néant	12	9	75%
	FELON	Maxime	25-06-19		1.500,00 €	Jetons de présence		néant	12	11	92%
	GRENIER	Dominique	01-07-18		1.300,00 €	Jetons de présence		néant	12	9	75%
	PERIN	Mathieu	25-06-19		1.050,00 €	Jetons de présence		néant	12	8	67%
Membres CoRem	LAURENT	Christine	25-06-19		1.200,00 €	Jetons de présence		néant	11	9	82%
	LIPPE	Laurent	01-03-17		900,00 €	Jetons de présence		néant	11	8	73%
	LORAND	Francis	01-03-17		900,00 €	Jetons de présence		néant	11	7	64%
	MOULIN	Mathieu	23-09-20		300,00 €	Jetons de présence		néant	11	2	18%
	TOUSSAINT	Marie-France	25-06-19		900,00 €	Jetons de présence		néant	11	7	64%
Administrateurs	DEBROUX	Benjamin	25-06-19	19-10-22	450,00 €	Jetons de présence		néant	7	3	43%
	FLIET	François	01-01-21	26-01-22	150,00 €	Jetons de présence		néant	1	1	100%
	MARIEVOET	Caroline	26-01-22		1.050,00 €	Jetons de présence		néant	10	9	90%
	MOSCARIELLO	Annibale	01-03-17		750,00 €	Jetons de présence		néant	10	6	60%
	TIMMERMANS	Emilie	25-06-19		1.350,00 €	Jetons de présence		néant	10	10	100%
	VAN ISACKER	Pierre-Olivier	25-06-19		750,00 €	Jetons de présence		néant	10	6	60%
	VANESPEN	Patricia	19-10-22		450,00 €	Jetons de présence		néant	3	3	100%
Total général					69.775,07 €						

(1) Outre les contacts rapprochés avec la Direction générale de l'intercommunale et le lien avec les administrateurs, les fonctions de Président et Vice-Président engendrent de nombreuses autres implications que la participation aux réunions des organes de gestion, qu'elles aient trait aux réunions stratégiques thématiques, à la presse, au protocolaire, groupes de travail mais également à la préparation et le suivi. A cela s'ajoute le temps de préparation et de suivi des réunions et de la réflexion (dont recherche et contacts éventuels) sur les dossiers stratégiques (dont plan stratégique, rapport annuel, nouveaux métiers, autres dossiers spécifiques). Dans la rémunération fixe entrent également en ligne de compte les nombreuses réunions syndicales (concertation/négociation) ainsi que les signatures de courriers et actes engageant l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie la rémunération dans le respect de l'article L5311-1 du CDLD.

(2) En ce qui concerne les Président et Vice-Président, les absences justifiées sont comptabilisées comme présence et n'affectent pas la rémunération (cf. article L5311-1 §10 du CDLD). Comme également prescrit par l'article L5311-1 §2 du CDLD, il n'est accordé qu'un seul jeton par jour quel que soit le nombre de réunions auxquelles l'administrateur a assisté durant ce jour.

4. INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉMUNÉRATIONS DES TITULAIRES DE FONCTION DE DIRECTION

Fonction	Nom et Prénom	Ancienneté	Rémunération annuelle brute 2022 (1)	Détail de la rémunération et des avantages (2)				Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle (4)
				Salaire	Titre repas (3)	Assurance hospitalisation	Assurance groupe	
Directeur général	TELLER Philippe (5)	22	163.613,07 €	151.457,49 €	1.241,10 €	247,20 €	10.667,28 €	Administrateur de Valtris, LRVS, Recymex et Copidec (aucun mandat rémunéré)
Directeur opérationnel	SOUVEREYNS Grégo	14	100.038,66 €	93.202,36 €	1.288,38 €	148,32 €	5.399,60 €	Administrateur de Valtris, Copidec, Belgian Solid Waste Association et Belgian Waste to Energy (aucun mandat rémunéré)
Directeur support	BRISON Emmanuel	15	102.303,66 €	94.714,92 €	1.122,90 €	503,52 €	5.962,32 €	Administrateur de Valtris, LRVS (aucun mandat rémunéré)
Total rémunérations			365.955,39 €					

(1) Rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous les avantages évaluable en argent.

(2) Différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 du CDLD)

(3) Part patronale (5,91 €)

(4) Aucun mandat n'est rémunéré

(5) Titulaire de la fonction dirigeante locale

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local (Biffer la mention inutile)

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ?
Oui Non
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ?
Oui Non
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ?
Oui Non
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ?
10.667,28 €

5. ANNEXES AU RAPPORT L6421-1

Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion

Organe d'administration

Nom	Prénom	Début de mandat	Fin de mandat	Organe d'administration										# réunions	# participations	% participation		
				26-01-2022 (*)	23-02-22	23-03-22	11-05-22	29-06-2022 (*)	29-06-2022 (*)	21-09-22	19-10-22	23-11-22	21-12-22					
				Visio					Normal	Public								
BANGISA	Gaëtan	01-10-20		PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT
CASAERT	Léon	01-10-20		PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT
CHARLET	Eric	26-11-20		PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT
CHARLIER	Philippe	01-07-18		PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT
CHOËL	Manon	03-12-18		PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT
DEBROUX	Benjamin	25-06-19	19-10-22	PT	PT	E	PT	E	E	E	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
DOLIMONT	Adrien	25-06-19	14-01-22	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
FELON	Maxime	25-06-19		PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT
FIEVET	François	26-01-22		PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT
GRENIER	Dominique	01-07-18		E	A	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT
LAURENT	Christine	25-06-19		PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT
LIPPE	Laurent	01-03-17		PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT
LO RUSSO	Antonella	24-02-21		PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT
LORAND	François	01-03-17		A	PT	PT	PT	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E
MARIEVOET	Caroline	26-01-22		PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT
MOSCARIELLO	Annibale	01-03-17		A	A	A	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT
MOULIN	Mathieu	23-09-20		PT	PT	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E
PERIN	Mathieu	25-06-19		PT	PT	A	E	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT
TIMMERMANS	Emilie	25-06-19		PT	PT	A	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT
TOUSSAINT	Marie-France	25-06-19		PT	PT	A	PT	E	E	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT
VAN ISACKER	Pierre-Olivier	25-06-19		PT	PT	A	E	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT
VANESPEN	Patricia	19-10-22		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

PT : Présent toute la réunion=>rémunération/jeton
 PP : Présent une partie de la réunion=>pas de rémunération/jeton
 J : Absence justifiée=>rémunération pour Président et Vice-Président
 A : Absent=>pas de rémunération/jeton
 E : Excusé=>pas de rémunération/jeton
 n.a. : pas membre de l'instance à cette date

(*) Plusieurs réunions le même jour=>un seul jeton pour la journée pour les administrateurs concernés.

Bureau exécutif

Présence 2022 instances				Bureau exécutif																			
Nom	Prénom	Date de début mandat	Date de fin de mandat	26-01-2022 (*)	17-02-22	10-03-22	31-03-22	20-04-22	10-05-22	02-06-22	23-06-22	20-07-22	18-08-22	09-09-22	29-09-22	18-10-22	10-11-22	28-11-22	22-12-22	# réunions	# participations	% participation	
				Visio	Visio											Visio							
CASAERT	Léon	01-10-20		PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	17	17	100%
DOLIMONT	Adrien	25-06-19	14-01-22	PT	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	1	1	100%
BANGISA	Gaëtan	01-10-20		PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	17	17	100%
CHARLIER	Philippe	01-07-18		PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	17	17	100%
FIEVET	François	26-01-22		n.a.	n.a.	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	15	15	100%
LO RUSSO	Antonella	24-02-21		PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	PT	17	17	100%

(*) Plusieurs réunions le même jour=>un seul jeton pour la journée pour les administrateurs concernés.

Comité de rémunération

Présence 2022 instances				CRem			
Nom	Prénom	Date de début de mandat	Date de fin de mandat	02-05-22	# réunions	# participations	% participation
LAURENT	Christine	25-06-19		E	1	0	0%
LIPPE	Laurent	01-03-17		PT	1	1	100%
LORAND	Francis	01-03-17		PT	1	1	100%
MOULIN	Mathieu	23-09-20		E	1	0	0%
TOUSSAINT	Marie-France	25-06-19		PT	1	1	100%

Comité d'audit

Présence 2022 instances				CAud			
Nom	Prénom	Date de début de mandat	Date de fin de mandat	26-04-22	# réunions	# participations	% participation
CHARLET	Eric	26-11-20		PT	2	2	100%
CHOËL	Manon	03-12-18		PT	2	1	50%
FELON	Maxime	25-06-19		PT	2	1	50%
GRENIER	Dominique	01-07-18		PT	2	2	100%
PERIN	Mathieu	25-06-19		E	2	1	50%

Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés aux Président et Vice-Président

Mois	Montants versés		
	Président	Vice-Président	
	CASAERT Léon	DOLIMONT Adrien	FIEVET François
janv-22	2.100,00 €	650,00 €	400,00 €
févr-22	2.100,00 €		1.550,00 €
mars-22	2.100,00 €		1.550,00 €
avr-22	2.100,00 €		1.550,00 €
mai-22	2.100,00 €		1.550,00 €
juin-22	2.100,00 €		1.550,00 €
juil-22	2.100,00 €		1.550,00 €
août-22	2.100,00 €		1.550,00 €
sept-22	2.100,00 €		1.550,00 €
oct-22	2.100,00 €		1.550,00 €
nov-22	2.100,00 €		1.550,00 €
déc-22	2.100,00 €		1.525,07 €
	25.200,00 €	650,00 €	17.425,07 €
Présence	100,0%	100,0%	100,0%

Conformément à l'article L6411-1 §6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le registre institutionnel a été mis à jour de manière continue.



Léon CASAERT,
Président de l'Organe d'administration

RAPPORT DE PARTICIPATIONS
EXERCICE 2022



Entreprise publique de gestion intégrée des déchets

Numéro d'identification (BCE)	BE 0201.543.234
Type d'institution	Société Coopérative
Nom de l'institution	Tibi
Période de reporting	2022
Objet du rapport	Rapport spécifique sur les prises de participation au capital de société en application des articles L1512-5 et L1523-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, transmis à l'organe d'administration et annexé au rapport de gestion

1. INTRODUCTION

Le présent document reprend toutes les structures auxquelles participe Tibi. Il répond notamment au prescrit de l'article L1512-5 du CDLD qui stipule qu'« un rapport spécifique sur les prises de participation, écrit, arrêté par le Conseil d'administration et distinct du rapport de gestion, est présenté chaque année à l'Assemblée générale, conformément à l'article L1523-13, §3. Ce rapport spécifique permet aux associés de reconstituer le montant des participations financières figurant à l'actif du bilan, dans les immobilisations financières et d'être informés de l'évolution de ces participations en un an ».

Le modèle de rapport spécifique tel qu'arrêté par le gouvernement est repris au point 5. Synthèse.

2. SOCIETES A PARTICIPATION PUBLIQUE LOCALE SIGNIFICATIVE

2.1. BASE LÉGALE

Art. L5111-1 10° du CDLD

Société à participation publique locale significative : société répondant aux critères suivants :

a) Être une société de droit belge ou dont un siège d'exploitation est établi en Belgique ;

b) Ne pas être une intercommunale, une association de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale, une régie communale ou provinciale autonome, une ASBL communale ou provinciale, une association de projet, une société de logement, un organisme visé à l'article 3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou à l'article 3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution ;

c) Et dans laquelle une ou plusieurs communes, provinces, C.P.A.S., intercommunales, régies communales et provinciales autonomes, associations de projet, association de pouvoirs publics visée à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, sociétés de logement, ou personne morale ou association de fait associant plusieurs des autorités précitées détiennent seules, ou conjointement avec la Région wallonne, un organisme visé à l'article 3, §1er à §7, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou à l'article 3, §1er à §5, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, directement ou indirectement une participation au capital supérieure à cinquante pourcents du capital ; ou désignent plus de cinquante pourcents des membres du principal organe de gestion. Lorsque la participation au capital par les communes, provinces, C.P.A.S., intercommunales, régies communales et provinciales autonomes, associations de projet, association de pouvoirs publics visée à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, sociétés de logement est supérieure à la participation au capital par la Région wallonne, un organisme visé à l'article 3, §1er à §7, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou à l'article 3, §1er à §5, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138, la société est une société à participation publique locale significative. Dans le cas contraire, et sans préjudice de l'hypothèse visée ci-après, la société relève, le cas échéant, du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou de l'article 3, §5 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138. Lorsque le nombre de membres du principal organe de gestion désigné par les communes, provinces, C.P.A.S., intercommunales, régies communales et provinciales autonomes, associations de projet, association de pouvoirs publics visée à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, sociétés de logement est supérieure au nombre de membres du principal organe de gestion désigné par la Région wallonne, un organisme visé à l'article 3, §1er à §7, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou à l'article 3 §1er à §5, al.1er du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138, la société est une société à participation publique locale significative. Dans le cas contraire, et sans préjudice de l'hypothèse visée ci-avant, la société relève, le cas échéant, du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public ou de l'article 3, §5 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières réglées en vertu de l'article 138.



2.2. VALTRIS SCRL

Création : le 12 janvier 2012

Forme juridique : Société coopérative

Siège : Rue du Déversoir, 1 à 6010 Couillet

N° d'entreprise : BE 0842.689.280

Objet : L'entreprise est active dans le tri des PMC, et est détenue par les trois Intercommunales pures de gestion des déchets que sont BEP Environnement, InBW et Tibi.

Capital : Au 31/12/2022, Tibi détient 5.560 parts sociales pour une valorisation comptable de 556.000 €, soit encore 99,64 % du capital social.

Les autres actionnaires sont :

- InBW : 10 parts sociales soit encore 0,18 % du capital social.
- BEP Environnement : 10 parts sociales soit encore 0,18 % du capital social.

Ces 3 sociétés détiennent 100% du capital.

Situation à fin 2022 :

En 2022, le centre de tri a permis de traiter un total de 46.566 tonnes de PMC du Nouveau Sac Bleu soit une augmentation de 45,0 % par rapport à 2021. Ce gisement provient de Tibi pour 18,8 %, de BEP Environnement pour 30,7 %, d'InBW pour 19,6 % et d'entreprises pour 1,1 %. D'autres apports ont contribué à l'augmentation de la quantité de PMC triés, à savoir 19,1 % provenant de la province du Luxembourg (IDELUX Environnement), 10,3 % de la province du Limbourg (Limburg.net) et 0,3 % provenant de poubelles publiques.

Le taux moyen de résidu de Valtris (InBW, Tibi, BEP) est de 15,70 %.

2022 fut une année de consolidation. En effet, après une année 2021 marquée par l'extension du centre de tri, 2022 a constitué la première année complète pendant laquelle le tri du Nouveau Sac Bleu a été effectué en 14 fractions, en 3 pauses, 5 jours par semaine. C'est ainsi que le tri du PMC de près d'un ménage wallon sur deux, a été réalisé au sein du centre de tri Valtris au travers des gisements apportés principalement par les Intercommunales BEP Environnement, InBW, Tibi et IDELUX Environnement.

L'année 2022 a également vu la concrétisation d'un accord scellé avec Fost Plus visant à pérenniser la pause de nuit pendant une période de 10 années. Le centre de tri continuera donc de fonctionner en 3 pauses, du lundi au vendredi, et consolidera une centaine d'emplois.

Le résultat comptable 2022 présente un bénéfice de **58.516,44 €**.



2.3. RESSOURCERIE DU VAL DE SAMBRE

Création : le 26 décembre 2012

Forme juridique : Société Coopérative à Responsabilité Limitée à Finalité Sociale

Siège : Rue du Déversoir, 1 à 6010 Couillet

N° d'entreprise : BE 0500.518.218

Objet : toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à :

- Toutes prestations de service en rapport avec la collecte, le tri, le traitement, le réemploi, la réutilisation et/ou le recyclage de déchets ;
- La réparation, la restauration, la vérification, le relookage et tout acte de mise en valeur d'objets en fin de vie ou usagés ;
- La vente d'objets de réemploi et d'éco consommation ;
- La préservation de l'environnement par une réutilisation maximale des biens ou déchets collectés.

La société a pour buts sociaux internes et externes de :

- Favoriser l'insertion professionnelle et la formation de personnes difficiles à placer sur le marché de l'emploi ;
- Travailler dans le respect des personnes et de l'environnement et de s'attacher à procurer à ceux qui travaillent en son sein des conditions et une rémunération dignes et respectueuses des compétences de chacun ;
- Prévenir l'apparition de déchets par la sensibilisation et la revalorisation en donnant la priorité à la réutilisation, au réemploi et au recyclage de produits ou biens en fin de vie ou usagés ;
- Sensibiliser et former aux enjeux environnementaux de la politique des déchets.

La société n'a pas pour but de procurer à ses associés un bénéfice patrimonial direct ou indirect.

Capital : Au 31/12/2022, Tibi détient 42 parts sociales pour une valorisation comptable de 4.000 €, soit encore 33,33 % du capital social.

Les autres actionnaires sont :

- Le CPAS de Charleroi : 42 parts sociales soit également 33,33 % du capital social
- IGRETEC : 42 parts sociales soit également 33,33 % du capital social

Ces 3 sociétés détiennent 100% du capital.

Situation à fin 2022 :

Pour son dixième exercice, l'entreprise a collecté 2.271 tonnes de biens/objets encombrants sur 12 Communes représentant pas loin de 390.000 habitants. Ces chiffres exprimés en nombre d'enlèvements représentent 11.877 interventions réalisées au domicile des ménages. Au niveau du traitement/tri, près de 8% du tonnage collecté a été dirigé vers une filière de réemploi, plus de 73% vers une filière de recyclage et moins de 19% vers une filière de valorisation énergétique.

Le résultat comptable 2022 présente une perte de **1.008,26 €**.



3. SOCIETES DANS LESQUELLES TIBI DETIENT UNE PARTICIPATION

3.1. BASE LÉGALE

Article L1512-5 du CDLD (Introduit dans la législation par le Décret du 5 décembre 1996 relatif aux intercommunales).

Les intercommunales peuvent prendre des participations au capital de toute société lorsqu'elles sont de nature à concourir à la réalisation de leur objet social.

Toute prise de participation au capital d'une société est décidée par le Conseil d'administration; un rapport spécifique sur ces décisions est présenté à l'Assemblée générale, conformément à l'article L1523-13, §3.

Toutefois, lorsque la prise de participation dans une société est au moins équivalente à un dixième du capital de celle-ci ou équivalente à au moins un cinquième des fonds propres de l'Intercommunale, la prise de participation est décidée par l'Assemblée générale, à la majorité simple des voix présentes, en ce compris la majorité simple des voix exprimées par les délégués des associés communaux.

3.2. COPIDEC SCRL

Création : le 17 octobre 2013

Forme juridique : Société coopérative

Siège : Route de la Lache,4 à 5150 Floriffoux

N° d'entreprise : BE 0541.505.963

Objet : La COPIDEC est la Conférence Permanente des Intercommunales wallonnes de gestion des Déchets. Elle exécute des missions d'intérêt général et de représentation pour des questions communes relatives à la défense de leurs activités et étudie toute question technique relevant du domaine de la collecte, du traitement ou de la valorisation de déchets.

Capital : Au 31/12/2022, Tibi détient 50 parts pour une valorisation comptable de 5.000 €, soit 14,28 % du capital social.

Les autres actionnaires sont le BEP Environnement, Hygea, Idelux Environnement, InBW, Intradel et Ipalle détenant chacune 50 parts sociales soit également 14,28 % du capital social.

Ces 7 sociétés détiennent 100 % du capital.

Situation à fin 2022 :

La Copidec a orienté son action au bénéfice de ses associés vers les thématiques et dossiers suivants :

- Elaboration et adoption du Plan Stratégique 2023-2025
- Suivi des législations et réglementations en projet - analyses et avis sur :
 - Le projet de décret relatif aux déchets
 - Le projet d'accord de coopération interrégional REP-SUP
 - Les projets d'arrêtés du Gouvernement wallon relatifs au « coût-vérité » et à la hiérarchie de gestion des déchets
 - La consultation de l'ISSeP concernant la révision des conditions sectorielles d'exploitation des CET
- Maîtrise des coûts de gestion des déchets ménagers :



- Poursuite de l'interpellation de la Région et dialogue régulier avec celle-ci au sujet de la croissance des coûts externes de gestion : coûts de certaines filières de recyclage, taxation, amiante, mobilité verte, etc.
- Interpellation des ministres Tellier et Morréale sur la réforme APE et son articulation avec l'AGW du 11 mai 1995
- Interpellation, conjointe avec BW2E, de la Région sur le risque de pénurie en ammoniac pour les UVE et la révision des directives EU ETS
- Interpellation du niveau de pouvoir fédéral concernant la taxation des surprofits de vente de l'électricité produite par les UVE
- Accord public-privé
 - Relance de la dynamique de concertation entre Copidec, Denuo et UVCW suite à la signature de l'accord fixant les principes pour les limites des compétences respectives des secteurs public et privé dans la gestion des déchets
- Obligations de reprise :
 - Déchets d'emballages : poursuite des négociations avec Fost Plus et l'IVCIE pour l'intervention dans le coût de gestion des DSM, pour le financement de la conteneurisation des collectes de papiers/cartons et la mise en place de sites de bulles à verre enterrées
 - Déchets d'équipements électriques et électroniques : finalisation avec Recupel des nouveaux contrats de collaboration pour les recyparcs et les CTR
 - Préparation des négociations avec Fost Plus et l'IVCIE en vue du renouvellement de l'agrément de Fost Plus + dialogue avec Fost Plus
 - Collecte sélective des matelas usagés :
 - finalisation de la convention Intercommunales/Valumat pour le financement de l'utilisation des recyparcs
 - passation et attribution du marché de collecte et de traitement des matelas dans les recyparcs publics
- Suivi des marchés de collecte et de traitement des DSM, des huiles et graisses de friture et des huiles moteurs pour toute la Wallonie
- Suivi d'études commanditées par le SPW :
 - Evaluation des collectes sélectives existantes et de nouvelles collectes sélectives des déchets ménagers et assimilés
 - Modèle des coûts des recyparcs à prendre en charge par les obligataires de reprise,
 - Collectes « out of home » et « on the go »
 - REP meubles
 - REP textiles
 - Etude feuille de route Zéro Déchet
- Subside dans le cadre de l'Appel à projet déchets-ressources pour un projet de « Tri des peintures collectées en recyparcs en vue de la réutilisation et du recyclage des peintures à l'eau ».
- Animation des Commissions thématiques de la Copidec
- Communication et prévention :
 - Participation au salon Municipalia
 - Campagne de sensibilisation des produits phytopharmaceutiques sur les recyparcs
 - Assises des déchets sur le thème des coûts de gestion des déchets ménagers
 - Lancement d'un marché pour deux campagnes sécurité
 - Mise à jour des brochures Zéro Déchet
 - Collectes thématiques vélos et jouets dans les recyparcs
 - Organisation de 4 formations pour les animateurs Zéro Déchet
 - Publications Facebook et Magdé
 - Organisation de la tournée Repair Café Mobile
 - Dossier petits subsides 2021



- o Plan de communication et prévention pour 2023

Sous réserve de son approbation par l'Assemblée générale, le bénéfice de l'exercice avant impôt s'élève à 5.100 €. L'impôt sur le résultat reprend l'impôt calculé à l'ISOC pour 2.131 €. Le bénéfice de l'exercice à affecter est de **2.969 €**.

3.3. RECYMEX SA

Création : le 13 décembre 1995

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Rue des Roseaux, 62 à 7331 Baudour

N° d'entreprise : BE 0456.821.795

Objet : L'entreprise est active dans le domaine du recyclage des déchets inertes ainsi que dans les matières gravitant autour de la gestion des terres de déblais. Elle est détenue par des entreprises privées et publiques actives dans le domaine de la construction et du secteur du déchet.

Capital : Au 31/12/2022, Tibi détient 4.310 parts pour une valorisation comptable de 121.838,32 € soit 10,78 % du capital.

Situation à fin 2022 :

L'Organe d'administration de Recymex n'a, à ce jour, pas arrêté les comptes 2022. Sur base des informations présentes dans les comptes annuels déposés, le résultat comptable 2021 présentait un bénéfice de **123.172 €**.

3.4. IMIO

Création : 28 novembre 2011

Forme juridique : Société coopérative

Siège : Rue Leon Morel, 1 à 5032 Gembloux (Isnes)

N° d'entreprise : BE 0841.470.248

Objet : iMio fournit aux pouvoirs locaux des produits et services informatiques permettant d'améliorer leur gestion interne, leur gouvernance ou les relations avec les citoyens.

Capital : Au 31/12/2022, Tibi détient 1 part pour une valorisation comptable de 3,71 € soit encore 0,006 % du capital social.

3.5. IGRETEC

Création : le 6 juin 1946

Forme juridique : Société coopérative

Siège : Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi

N° d'entreprise : BE 0201.741.786

Objet : Igretec est active dans différents pôles d'activités de la Région de Charleroi (développement économique, gestion des ouvrages d'épuration, missions de bureau d'études spécialisé en conception, réalisation et mise en œuvre de projets de type urbanistique, missions spécifiques dans le domaine énergétique, etc.).

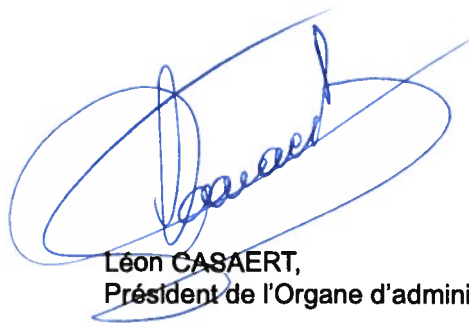
Capital : Au 31/12/2022, Tibi détient 552 parts pour une valorisation comptable de 3.482,90 € soit encore 0,0026 % du capital social.

4. EVOLUTION DES PRISES DE PARTICIPATIONS DURANT L'EXERCICE

Néant

5. SYNTHESE DES PARTICIPATIONS

Participations (comptes 28 immobilisations financières) en euros			
Nom entreprise	Souscription		% du capital au 31/12/2022
	Nombre d'actions/parts	Montant	
VALTRIS	5.560	556.000,00 €	99,64
LRVS	42	4.000,00 €	33,33
COPIDEC	50	5.000,00 €	14,28
RECYMEX	4.310	121.838,32 €	10,78
IMIO	1	3,71 €	
IGRETEC	552	3.422,40 €	
TOTAL		690.264,43 €	



Léon CASAERT,
Président de l'Organe d'administration

COMPTES ANNUELS
DÉPOSÉS À LA BNB
EXERCICE 2022



Entreprise publique de gestion intégrée des déchets

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **TIBI**

Forme juridique : Société coopérative de droit public

Adresse : Rue du Déversoir

N° : 1

Boîte :

Code postal : 6010

Commune : Couillet

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Charleroi

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0201.543.234

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

29-12-2022

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **28-06-2023**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-app 6.1, C-app 6.2.1, C-app 6.2.2, C-app 6.2.4, C-app 6.2.5, C-app 6.3.4, C-app 6.5.2, C-app 6.8, C-app 6.17, C-app 6.18.1, C-app 6.18.2, C-app 6.20, C-app 7, C-app 8, C-app 9, C-app 11, C-app 12, C-app 13, C-app 14, C-app 15

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

DOLIMONT Adrien

Rue Docteur F. Dufour 13
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2022-01-26

Vice-président du Conseil d'Administration

MOSCARIELLO Annibale

Chaussée de Charleroi 27
6150 Anderlues
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

LO RUSSO Antonella

Rue Quartier du Moulin 5
6240 Farciennes
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-01-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

DEBROUX Benjamin

Rue Basile 14
6040 Jumet (Charleroi)
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2022-10-19

Administrateur

MARIEVOET Caroline

rue Ferrée 62
6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-01-26

Fin de mandat : 2023-05-17

Administrateur

LAURENT Christine

Rue Principale 8
6280 Gerpennes
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

GRENIER Dominique

Rue d'Aiseau 336
6250 Aiseau-Presles
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

TIMMERMANS Emilie

Rue du Coq 13
6142 Leernes
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

CHARLET Eric

Rue Ferrer 70
7160 Chapelle-lez-Herlaimont
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-11-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

LORAND Francis

Route du Vieux Campinaire 19
6220 Fleurus
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

FIEVET François

Chaussée de Charleroi 43
6220 Fleurus
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-01-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Vice-président du Conseil d'Administration

Début de mandat : 2020-12-16

Fin de mandat : 2022-01-26

Administrateur

BANGISA Gaetan

Avenue Forestière 21
6001 Marcinelle
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-10-01

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

LIPPE Laurent

Rue de la Briqueterie 19
6238 Luttre
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

CASAERT Léon

Rue de l'Escasse 8
6041 Gosselies
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-10-01

Fin de mandat : 2025-06-30

Président du Conseil d'Administration

CHOËL Manon

Rue Try du Scouf 43
6032 Mont-sur-Marchienne
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

TOUSSAINT Marie-France

Rue des Charbonnages 64
6200 Châtelet
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

MOULIN Mathieu

Rue des Fauvettes 61
6110 Montigny-le-Tilleul
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-09-23

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

PERIN Mathieu

Rue E. Solvay 102
6211 Mellet
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

FELON Maxime

Rue Pierre Bauwens 42
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

VANESPEN Patricia

avenue Paul Pastur 205
6200 Châtelet
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-10-19

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

CHARLIER Philippe

Rue Joseph Bancu 37
6250 Aiseau-Prezles
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

VAN ISACKER Pierre-Olivier

Rue de la Maladrée 9
6181 Gouy-lez-Piéton
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

Joiris, Rousseaux & Co - Réviseurs d'entreprises associés (B00194)

0450426032
Rue de la Biche, 18
7000 Mons
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-29

Fin de mandat : 2025-06-30

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Pruneau Alexis (A2234)

Commissaire

Rue de la Biche, 18

7000 Mons

BELGIQUE

Rousseaux Bernard (A01650)

Commissaire

Rue de la Biche, 18

7000 Mons

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)


COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>104.942.510,3</u>	<u>110.235.040,88</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	24.855,34	92.969,82
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	104.197.126,88	109.423.117,98
Terrains et constructions		22	24.186.077,43	21.939.839,72
Installations, machines et outillage		23	70.509.569,09	75.789.811,98
Mobilier et matériel roulant		24	9.330.516,88	11.069.570,9
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		125.000
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	170.963,48	498.895,38
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	720.528,08	718.953,08
Entreprises liées	6.15	280/1	560.000	560.000
Participations		280	560.000	560.000
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	121.838,32	121.838,32
Participations		282	121.838,32	121.838,32
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	38.689,76	37.114,76
Actions et parts		284	8.426,11	8.426,11
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	30.263,65	28.688,65

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	38.415.713,46	32.944.175,44
Créances à plus d'un an		29	3.226.021,86	
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	3.226.021,86	
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	1.944.819,91	2.189.443,39
Stocks		30/36	1.944.819,91	2.189.443,39
Approvisionnements		30/31	1.852.807,5	2.138.749,4
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	92.012,41	50.693,99
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	21.641.283,2	23.659.277,04
Créances commerciales		40	8.762.846,1	6.895.868,93
Autres créances		41	12.878.437,1	16.763.408,11
Placements de trésorerie	6.5./6.6	50/53	8.722.449,94	4.900.206,93
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	8.722.449,94	4.900.206,93
Valeurs disponibles		54/58	2.356.842,72	2.048.409,28
Comptes de régularisation	6.6	490/1	524.295,83	146.838,8
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	143.358.223,76	143.179.216,32

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>15.256.553,44</u>	<u>16.496.348,88</u>
Apport	6.7.1	10/11	6.532.663,9	6.532.663,9
Disponible		110		
Indisponible		111	6.532.663,9	6.532.663,9
Plus-values de réévaluation		12	2.432.070,49	2.432.070,49
Réserves		13	1.766.412,75	1.766.412,75
Réserves indisponibles		130/1	214.189,03	214.189,03
Réserves statutairement indisponibles		1311	214.189,03	214.189,03
Acquisitions d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	1.552.223,72	1.552.223,72
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		
Subsides en capital		15	4.525.406,3	5.765.201,74
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>12.324.971,38</u>	<u>11.656.013,27</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	12.324.971,38	11.656.013,27
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	3.248.748	3.325.502,59
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	9.076.223,38	8.330.510,68
Impôts différés		168		



	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	115.776.698,94	115.026.854,17
Dettes à plus d'un an	6.9	17	77.291.010,72	85.898.785,56
Dettes financières		170/4	77.291.010,72	85.898.785,56
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Établissements de crédit		173	77.291.010,72	85.898.785,56
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	31.793.167,06	22.807.789,59
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	8.675.868,04	8.767.069,99
Dettes financières		43	7.431.991,43	
Établissements de crédit		430/8	7.431.991,43	
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	4.860.818,82	7.486.384,84
Fournisseurs		440/4	4.860.818,82	7.486.384,84
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	7.258.036,65	4.007.324,51
Impôts		450/3	1.403.456,22	443.024,37
Rémunérations et charges sociales		454/9	5.854.580,43	3.564.300,14
Autres dettes		47/48	3.566.452,12	2.547.010,25
Comptes de régularisation	6.9	492/3	6.692.521,16	6.320.279,02
TOTAL DU PASSIF		10/49	143.358.223,76	143.179.216,32

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	33.167.790,95	25.761.185,82
Chiffre d'affaires	6.10	70	19.723.668,37	17.097.902,17
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)(-)	71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	13.332.510,71	8.485.680,61
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	111.611,87	177.603,04
Coût des ventes et des prestations		60/66A	84.376.244,91	75.415.223,9
Approvisionnements et marchandises		60	1.648.810,8	736.723,3
Achats		600/8	1.451.308,66	1.660.599,78
Stocks: réduction (augmentation)	(+)(-)	609	197.502,14	-923.876,48
Services et biens divers		61	27.375.063,61	26.801.800,94
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)(-)	6.10 62	43.224.607,58	36.139.001,04
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	9.153.212,3	8.589.019,41
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)(-)	6.10 631/4	235.037,05	13.059,25
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)(-)	6.10 635/8	668.958,11	775.115,82
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	1.853.655,1	1.766.671,11
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	216.900,36	593.833,03
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)(-)	9901	-51.208.453,96	-49.654.038,08



	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	1.340.471,34	1.317.704,87
Produits financiers récurrents		75	1.340.471,34	1.317.704,87
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9	1.340.471,34	1.317.704,87
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	1.112.006,55	1.213.240,47
Charges financières récurrentes	6.11	65	1.112.006,55	1.213.240,47
Charges des dettes		650	1.084.734,05	1.182.905,39
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	27.272,5	30.335,08
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-50.979.989,17	-49.549.573,68
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	62.148,68	37.940,95
Impôts		670/3	62.148,68	37.940,95
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-51.042.137,85	-49.587.514,63
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-51.042.137,85	-49.587.514,63

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)(-) 9906	-51.042.137,85	-49.587.514,63
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)(-) (9905)	-51.042.137,85	-49.587.514,63
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)(-) 14P		
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)(-) (14)		
Intervention des associés dans la perte	794	51.042.137,85	49.587.514,63
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	741.267,94
8022		
8032		
(+)(-) 8042		
8052	741.267,94	
8122P	XXXXXXXXXX	648.298,12
8072	68.114,48	
8082		
8092		
8102		
(+)(-) 8112		
8122	716.412,6	
211	24.855,34	



ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	34.516.958,45
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	883.394,46	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181	2.742.245,3	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	38.142.598,21	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	2.393.489,34
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	2.393.489,34	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	14.970.608,07
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	1.379.402,05	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	16.350.010,12	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	24.186.077,43	



INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	XXXXXXXXXX	143.096.037,7

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8162 425.297,88

Cessions et désaffectations

8172

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8182 185.803,09

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8192 143.707.138,67

Plus-values au terme de l'exercice

8252P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8212

Acquises de tiers

8222

Annulées

8232

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8242

Plus-values au terme de l'exercice

8252

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322P XXXXXXXXXXXX 67.306.225,72

Mutations de l'exercice

Actés

8272 5.891.343,86

Repris

8282

Acquis de tiers

8292

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8302

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8312

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322 73.197.569,58

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(23) 70.509.569,09

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXX	31.593.184,29
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163 292.198,25	
Cessions et désaffectations	8173	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193 31.885.382,54	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice		
Actées	8213	
Acquises de tiers	8223	
Annulées	8233	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243	
Plus-values au terme de l'exercice	8253	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P XXXXXXXXXXXX	20.523.613,39
Mutations de l'exercice		
Actés	8273 2.031.252,27	
Repris	8283	
Acquis de tiers	8293	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323 22.554.865,66	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24) 9.330.516,88	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	200.000
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	
Cessions et désaffectations	8175	125.000
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8185	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	75.000
Plus-values au terme de l'exercice		
8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice		
Actées	8215	
Acquises de tiers	8225	
Annulées	8235	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8245	
Plus-values au terme de l'exercice	8255	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
8325P	XXXXXXXXXX	75.000
Mutations de l'exercice		
Actés	8275	
Repris	8285	
Acquis de tiers	8295	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8315	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	75.000
(26)		

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**



IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	498.895,38
8166	2.817.119,74	
8176	217.003,25	
(+)/(-) 8186	-2.928.048,39	
8196	170.963,48	
8256P	XXXXXXXXXX	
8216		
8226		
8236		
(+)/(-) 8246		
8256		
8326P	XXXXXXXXXX	
8276		
8286		
8296		
8306		
(+)/(-) 8316		
8326		
(27)	170.963,48	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8391P	XXXXXXXXXX	562.300

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8361

Cessions et retraits

8371

Transferts d'une rubrique à une autre

(+) / (-) 8381

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8391 562.300

Plus-values au terme de l'exercice

8451P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8411

Acquises de tiers

8421

Annulées

8431

Transférées d'une rubrique à une autre

(+) / (-) 8441

8451

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8521P XXXXXXXXXXXX 2.300

Mutations de l'exercice

Actées

8471

Reprises

8481

Acquises de tiers

8491

Annulées à la suite de cessions et retraits

8501

Transférées d'une rubrique à une autre

(+) / (-) 8511

8521

2.300

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

8551P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

(+) / (-) 8541

Montants non appelés au terme de l'exercice

8551

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(280) 560.000

ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

281P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Additions

8581

Remboursements

8591

Réductions de valeur actées

8601

Réductions de valeur reprises

8611

Différences de change

(+) / (-) 8621

Autres

(+) / (-) 8631

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(281)

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8651

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS,
ACTIONS ET PARTS****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice**Réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice**Montants non appelés au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice****Montants non appelés au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE****ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE****Mutations de l'exercice**

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE
L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXX	121.838,32
8362		
8372		
(+)/(-) 8382		
8392	121.838,32	
8452P	XXXXXXXXXX	0
8412		
8422		
8432		
(+)/(-) 8442		
8452	0	
8522P	XXXXXXXXXX	
8472		
8482		
8492		
8502		
(+)/(-) 8512		
8522		
8552P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8542		
8552		
(282)	121.838,32	
283P	XXXXXXXXXX	
8582		
8592		
8602		
8612		
(+)/(-) 8622		
(+)/(-) 8632		
(283)		
8652		

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	8.486,61

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8363

Cessions et retraits

8373

Transferts d'une rubrique à une autre

(+) / (-)

8383

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8393

8.486,61

Plus-values au terme de l'exercice

8453P

XXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8413

Acquises de tiers

8423

Annulées

8433

Transférées d'une rubrique à une autre

(+) / (-)

8443

Plus-values au terme de l'exercice

8453

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523P

XXXXXXXXXX

60,5

Mutations de l'exercice

Actées

8473

Reprises

8483

Acquises de tiers

8493

Annulées à la suite de cessions et retraits

8503

Transférées d'une rubrique à une autre

(+) / (-)

8513

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523

60,5

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553P

XXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

(+) / (-)

8543

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(284)

8.426,11**AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

285/8P

XXXXXXXXXX**28.688,65**

Mutations de l'exercice

Additions

8583

1.575

Remboursements

8593

Réductions de valeur actées

8603

Réductions de valeur reprises

8613

Différences de change

(+) / (-)

8623

Autres

(+) / (-)

8633

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(285/8)

30.263,65**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE**

8653

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
COPIDEC 0541505963 rue de la Lache 4 5150 Floreffe BELGIQUE	Parts sociales	50	14,28		2021-12-31	EUR	39.351	3.726
LRVS 0500518218 rue du Déversoir 1 6010 Couillet BELGIQUE	Parts nominatives	42	33,33		2021-12-31	EUR	406.016	25.864
RECYMEX 0456821795 PI Badour Sud / Rue des Roseaux 4 7331 Baudour BELGIQUE	actions nominatives	4.310	10,78		2021-12-31	EUR	1.980.222	123.172
VALTRIS 0842689280 rue du Déversoir 1 6010 Couillet BELGIQUE	Parts nominatives	5.560	99,64		2021-12-31	EUR	555.544	65.903



PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE****Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53	8.722.449,94	4.900.206,93
8686		
8687	8.722.449,94	4.900.206,93
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Charges à reporter

Produits acquis

Exercice
253.336,94
270.958,89

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

Disponible au terme de l'exercice
 Disponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice

Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces
 dont montant non libéré
 En nature
 dont montant non libéré

Modifications au cours de l'exercice

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P (110)	XXXXXXXXXX	
111P (111)	XXXXXXXXXX 6.532.663,9	6.532.663,9
8790		
87901		
8791		
87911		

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	XXXXXXXXXX	263.527
8703	XXXXXXXXXX	

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

Parts

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			%
	Nature	Nombre de droits de vote		
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	

Parts sociales de catégorie A

AISEAU-PRESLES	9.554 parts sociales
ANDERLUES	11.421 parts sociales
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	14.511 parts sociales
CHARLEROI	112.153 parts sociales
CHÂTELET	20.039 parts sociales
COURCELLES	15.858 parts sociales
FARCIENNES	7.022 parts sociales
FLEURUS	22.316 parts sociales
FONTAINE-L'EVÊQUE	10.835 parts sociales
GERPINNES	6.616 parts sociales
HAM-SUR-HEURE/NALINNES	5.253 parts sociales
LES BONS VILLERS	8.106 parts sociales
MONTIGNY-LE-TILLEUL	4.479 parts sociales
PONT-À-CELLES	15.352 parts sociales

Parts sociales de catégorie B

IGRETEC	1 part sociale
ISPPC	1 part sociale
CPAS d'Aiseau-Presles	1 part sociale
CPAS d'Anderlues	1 part sociale
CPAS de Charleroi	1 part sociale
CPAS de Châtelet	1 part sociale
CPAS de Courcelles	1 part sociale
CPAS Farciennes	1 part sociale
Zone de Police Aiseau/Châtelet/Farciennes	1 part sociale
Zone de Police Brunau	1 part sociale
Zone de Secours Hainaut Est	1 part sociale

Parts sociales de catégorie C

Charleroi "Secteur 2 - Propreté"	1 part sociale
----------------------------------	----------------



ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	8.675.868,04
8811	
8821	
8831	
8841	8.675.868,04
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	8.675.868,04
8802	31.343.813,14
8812	
8822	
8832	
8842	31.343.813,14
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	31.343.813,14
8803	45.947.197,58
8813	
8823	
8833	
8843	45.947.197,58
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	45.947.197,58

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	85.898.785,56
8931	
8941	
8951	
8961	85.898.785,56
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	85.898.785,56
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	1.389.705,06
450	13.751,16
9076	
9077	5.854.580,43

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Charges à imputer

Produits à reporter

Exercice
1.300.503,32
5.390.065,36

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740	5.587.108,2	2.592.630,63
9086	706	708
9087	714,1	669,2
9088	994.086	956.231
620	30.859.641,1	27.009.864,92
621	9.558.356,94	6.561.550,15
622	782.555,99	488.685,5
623	2.024.053,55	2.078.900,47
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	47.121,34	13.059,25
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	187.915,71	
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	12.324.971,38	11.516.013,27
Utilisations et reprises	9116	11.656.013,27	10.740.897,45
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	1.742.663,25	1.670.595,21
Autres	641/8	110.991,85	96.075,9
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	51,9	249,9
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	58.842	72.709
Frais pour la société	617	569.319,84	598.669,87

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	1.239.135,92	1.266.563,41
9126		
754		
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>111.611,87</u>	<u>177.603,04</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	111.611,87	177.603,04
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		500
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	111.611,87	177.103,04
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>216.900,36</u>	<u>593.833,03</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	216.900,36	593.833,03
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	216.900,36	216.900,36
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		376.932,67
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	59.809,68
9135	59.809,68
9136	
9137	
9138	2.339
9139	2.339
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives

- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A la société (déductibles)
- Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	2.677.658,96	3.163.495,57
9146	5.654.375,52	5.055.918,06
9147	5.599.634,38	4.777.470,63
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société****Hypothèques**

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	21.758.000
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**Hypothèques**

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS****ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS****MARCHÉ À TERME**

Marchandises achetées (à recevoir)

9213

Marchandises vendues (à livrer)

9214

Devises achetées (à recevoir)

9215

Devises vendues (à livrer)

9216

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées
Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice



ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Emprunts

Exercice
91.809.204

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	560.000	560.000
(280)	560.000	560.000
9271		
9281		
9291	11.009.551,45	8.617.189,33
9301		
9311	11.009.551,45	8.617.189,33
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381	28.800.000	28.800.000
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	121.838,32	121.838,32
9262	121.838,32	121.838,32
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	69.798,56
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	27.500
95061	3.290
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION



A. Principes généraux

Les présentes règles d'évaluation sont établies conformément à la législation comptable s'appliquant aux sociétés et déterminées dans une perspective de continuité des activités de l'Intercommunale conformément aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Au cas où leur application conduisait à ce que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société, le Conseil d'administration pourrait y déroger.

Il devra alors faire mention de cette dérogation ainsi que son influence sur les comptes annuels dans les annexes de ceux-ci.

Les éléments de l'actif sont évalués à leur valeur d'acquisition, à leur prix de revient ou leur valeur d'apport moins les amortissements et, réduction(s) de valeur actée(s) le cas échéant, plus éventuellement la ou les plus-values actée(s).

Le prix d'acquisition comprend outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables, frais de transport, frais d'études...

Une fois l'an, il sera procédé, avec prudence, sincérité et bonne foi aux opérations de relevé, de vérification, d'examen et d'évaluation nécessaires pour établir à la fin de l'exercice un inventaire complet des avoirs, droits, dettes et engagements de toute nature de la société.

Le prix d'acquisition d'un élément d'actif obtenu par voie d'échange est la valeur de marché du ou des éléments d'actifs cédés en échange, si cette valeur n'est pas aisément déterminable, le prix d'acquisition est la valeur de marché à la date de l'échange de l'élément d'actif obtenu par voie d'échange.

Pour les biens acquis contre paiement d'une rente viagère, la valeur d'acquisition s'entend comme étant le capital nécessaire, au moment de l'acquisition, pour assurer le service de la rente, augmenté le cas échéant, du montant payé au comptant et des frais. Parallèlement à la comptabilisation de l'actif faisant l'objet de cette rente viagère une provision sera constituée à concurrence dudit capital nécessaire. Cette dernière sera ajustée annuellement.

¹ Règles d'évaluation validées en Conseil d'administration, procès-verbal numéro 424.
Ces règles d'évaluation seront revues et mises à jour lors du prochain CA planifié le 28 Juin 2023.

B. Les règles particulières

1. Les frais d'établissement

Les frais d'établissement pourront comprendre les frais de constitution et les frais d'augmentation de capital. Ceux-ci sont évalués à leur valeur réelle.

Le Conseil d'administration pourra, le cas échéant, comptabiliser sous cette rubrique les frais engagés dans le cadre d'une restructuration substantielle de la structure ou de l'organisation de la société, pour autant que cette restructuration ait un impact favorable et durable sur la rentabilité de la société. Il en mentionnera la justification de manière circonstanciée dans les annexes aux comptes annuels.

Les frais d'établissements sont amortis linéairement sur 5 ans.

2. Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, leur prix de revient ou leur valeur d'apport.

Elles se limiteront aux logiciels informatiques et bureautiques, aux marques et brevets.

Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur 3 ans.

Les marques et brevets sont amortis linéairement et spécifiquement sur base de leur durée d'usage la plus probable.

En cas de dépréciation durable et manifeste constatée à la date de clôture des comptes annuels, le Conseil d'administration pourra comptabiliser des amortissements exceptionnels sur les immobilisations incorporelles concernées.

3. Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, leur prix de revient ou leur valeur d'apport. Le prix d'acquisition comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables, frais de transport, frais d'études ...

Le Conseil d'administration pourra inclure, dans les immobilisations corporelles, les charges d'intérêts afférentes aux capitaux empruntés pour les finances pour autant que ces charges concernent la période qui précède la mise en état d'exploitation effective de ces immobilisations.



Les taux d'amortissements sont établis comme suit :

- matériel informatique et bureautique (33,33%), soit une période d'amortissement de 3 ans ;
- petit mobilier de bureau (20%), soit une période d'amortissement de 5 ans ;
- gros mobilier de bureau (10%), soit une période d'amortissement de 10 ans ;
- terrain (0%) ;
- aménagement des terrains (dallage, clôture, pelouses 5%) soit une période d'amortissement de 20 ans ;
- bâtiments industriels et administratifs (3,03%), soit une période d'amortissement de 33 ans ;
- équipements-lourds (5%), soit une période d'amortissement de 20 ans ;
- parcs à conteneurs (5%), soit une période d'amortissement de 20 ans ;
- installations et grosses machines (10%), soit une période d'amortissement de 10 ans ;
- outillages et petites machines (20%), soit une période d'amortissement de 5 ans ;
- matériel roulant collecte et parcs (12,5%), soit une période d'amortissement de 8 ans ;
- autre matériel roulant (20%), soit une période d'amortissement de 5 ans ;
- les éventuelles plus-values sur les biens immeubles et meubles s'amortissent sur la durée de vie résiduelle du bien concerné.

La différence entre petit et gros mobilier de bureau et grosses et petites machines sera effectuée lors de la commande du matériel et sera déterminée en fonction des critères prix et durée de vie.

En cas de dépréciation durable constatée à la date de clôture des comptes annuels, le Conseil d'administration pourra comptabiliser des amortissements exceptionnels sur les immobilisations corporelles.

Le Conseil d'administration pourra acter des plus-values de réévaluation sur les immobilisations corporelles.

Elles seront estimées de manière prudente par tout moyen probant.

Les achats d'équipements inférieurs à 1.000 € hors T.V.A. sont portés en frais généraux de l'exercice d'acquisition et non en immobilisés.

Ce montant est porté à 2.000€ hors T.V.A. pour les achats relatifs aux installations, grosses machines et équipements lourds.

4. Les immobilisations financières (entreprises liées et autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation)

Les participations sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition.

En cas de modification durable à la hausse ou à la baisse de la valeur de ces participations celle-ci devra être adaptée sur base de la valeur économique de l'entreprise liée.

Les créances et cautionnements en numéraire sont comptabilisés à leur valeur réelle.

Les autres actions et parts éventuellement détenues sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition si la société n'est pas cotée en bourse, à leur valeur de marché à la fin de l'exercice comptable si elle l'est.



5. Créances à plus d'un an

Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les éventuels intérêts réclamés doivent être comptabilisés en sus de cette valeur nominale.

Des réductions de valeur sont enregistrées à charge des résultats de l'exercice pour les débiteurs dont la situation fait apparaître des risques de moins-values.

Des reprises de réduction de valeur sont enregistrées lorsqu'il apparaît que les réductions de valeur actées antérieurement excèdent l'appréciation, à la clôture de l'exercice, des risques pour lesquels celles-ci avaient été constituées antérieurement.

6. Stocks et commandes en cours d'exécution

Les marchandises, matières et produits stockés sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, leur prix de revient ou leur valeur d'apport.

Si leur valeur de marché à la date de clôture des comptes annuels était inférieure à leur valeur d'acquisition, prix de revient ou valeur d'apport, c'est cette valeur de marché qui serait retenue pour l'évaluation des stocks.

Les éventuelles commandes en cours de fabrication seront comptabilisées à leur prix de revient complet.

La méthode de calcul des stocks est le prix de revient moyen pondéré.

7. Créances à un an au plus

Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont enregistrées à charge des résultats de l'exercice pour les débiteurs dont la situation fait apparaître des risques de moins-values.

Des reprises de réduction de valeur sont enregistrées lorsqu'il apparaît que les réductions de valeur actées antérieurement excèdent l'appréciation, à la clôture de l'exercice, des risques pour lesquels celles-ci avaient été constituées antérieurement.

8. Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie constitués par des créances en compte à terme sont comptabilisés sur base des mêmes règles que celles applicables aux créances à un an ou plus.

Les éventuels autres placements sont évalués à leur valeur à la fin de l'exercice.

Les valeurs en compte courant ou en caisse sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition avec un ajustement correspondant à une diminution de valeur constatée.

Les encaisses constituées de devises étrangères sont converties au cours applicable à ces valeurs monétaires à la fin de la période comptable.

Passif

1. Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration statuant avec prudence, sincérité et bonne foi examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs pour les pensions et obligations similaires, les charges fiscales et tous les autres risques et charges notamment pour gros entretiens et réparations.

Ces provisions pour grosses réparations et gros entretiens sont constituées de manière régulière pour couvrir les dépenses dont l'objet a une durée de vie de minimum deux ans.

Les provisions actées au cours d'exercices antérieurs sont régulièrement revues. Elles sont complétées en cas d'insuffisance. Par contre, elles sont reprises en résultats si elles s'avèrent trop importantes ou si elles sont devenues sans objet.

2. Dettes à plus d'un an

Les dettes à plus d'un an sont comptabilisées à leur valeur nominale.

3. Dettes à un an au plus

Les dettes à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les provisions fiscales et sociales liées à l'exercice sont constituées en évaluant la dette la plus probable.

Remarque :

Le présent document comporte 3 annexes à la date du 07/09/2007 ; elles explicitent en détail les règles d'évaluation et de comptabilisation.

ANNEXES



ANNEXE 1 : Les équipements lourds de Tibi

Sans préjudice de décisions ultérieures, les équipements lourds de la société étaient à la date du 31/12/2006 constitués par les 3 lignes de l'incinérateur de Pont-de-Loup et du broyeur des encombrants à Couillet.

A noter que, pour Pont-de-Loup, le traitement sec des fumées est considéré comme « installations et grosses machines » et est donc amortissable en 10 ans.

ANNEXE 2 : La comptabilisation et l'amortissement des immobilisations corporelles

Immeubles, parcs à conteneurs, installations, grosses machines et équipements lourds.

L'amortissement débute à la mise en service du bien concerné.

En cours de vie du bien, si on y ajoute des actifs qui auront normalement la même durée de vie que le bien principal concerné, le nouvel actif doit être amorti pour la durée de vie restante en termes d'amortissements.

Un actif qui n'a pas la même durée de vie que le bien principal doit être catégorisé et amorti suivant le taux d'amortissement indiqué dans les règles d'évaluation.

Néanmoins, si sa durée de vie est théoriquement plus longue, en termes d'amortissement que celle du bien principal, on l'amortit suivant la période restante d'amortissement de celui-ci.

ANNEXE 3 : Comptabilisation des subsides en capital

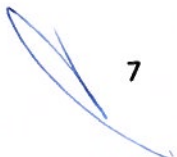

• A la notification par la Région wallonne on passe l'écriture :

Subsides à recevoir

 À subsides en capital.

• Au paiement effectif, on solde la partie concernée du compte subsides à recevoir par le compte d'actif ayant reçu effectivement le paiement (Banque normalement).

• L'amortissement du subside se pratique au même rythme que celui du bien auquel il se rapporte et lorsque l'on reçoit le subside, si le bien concerné a déjà fait l'objet d'amortissements, on régularise la situation passée pour respecter strictement cette règle de concordance.



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	697,5	620,1	77,4
Temps partiel	1002	20,6	16,3	4,3
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	714,1	633,3	80,8

Nombre d'heures effectivement prestées

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1011	977.995	877.711	100.284
Temps partiel	1012	16.091	13.707	2.384
Total	1013	994.086	891.418	102.668

Frais de personnel

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1021	42.004.889	37.064.451	4.940.437
Temps partiel	1022	1.219.718	945.491	274.228
Total	1023	43.224.607	38.009.942	5.214.665

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
	1033	772.992	691.594	81.398

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
	1003	669,2	603,2	66

Nombre d'heures effectivement prestées

	1013	956.231	869.899	86.332
--	------	---------	---------	--------

Frais de personnel

	1023	36.139.001	32.048.039	4.090.962
--	------	------------	------------	-----------

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	1033	805.299	734.270	71.029
--	------	---------	---------	--------

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	683	23	701,3
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	592	23	610,3
Contrat à durée déterminée	111	66	0	66
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	0
Contrat de remplacement	113	25	0	25
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	608	18	622,3
de niveau primaire	1200	156	7	161,3
de niveau secondaire	1201	428	8	434,5
de niveau supérieur non universitaire	1202	14	2	15,6
de niveau universitaire	1203	10	1	10,9
Femmes	121	75	5	79
de niveau primaire	1210	5	0	5
de niveau secondaire	1211	42	3	44,4
de niveau supérieur non universitaire	1212	17	2	18,6
de niveau universitaire	1213	11	0	11
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1	0	1
Employés	134	92	6	96,9
Ouvriers	132	590	17	603,4
Autres	133	0	0	0

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	10,9	41
Nombre d'heures effectivement prestées	151	21.610	37.232
Frais pour la société	152	492.111,65	77.208,19

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	101	2	102,4
210	14	2	15,4
211	73	0	73
212	0	0	0
213	14	0	14

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Chômage avec complément d'entreprise
 Licenciement
 Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	103	2	104,6
310	26	2	27,6
311	73	0	73
312	0	0	0
313	4	0	4
340	5	0	5
341	0	0	0
342	12	2	13,6
343	86	0	86
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	133	5811	20
5802	21 999	5812	391
5803	74 554	5813	13.811
58031	74 554	58131	13.811
58032		58132	
58033		58133	
5821	1	5831	
5822	5	5832	
5823	23	5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	



Philippe TELLER,
Directeur général



Léon CASAERT,
Président du Conseil d'administration

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SC
"TIBI" POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

SRL "Joiris, Rousseau & Co – Réviseurs d'Entreprises Associés"

Représentée par
Alexis PRUNEAU et Bernard ROUSSEAU
Actionnaires

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SC "TIBI" POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels la société coopérative "TIBI" (la "Société"), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 22 décembre 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration, émise sur recommandation du Comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société pour la première fois au cours de cet exercice.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 143.358.224 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice à affecter de 51.042.138 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations, à l'exception du non-respect d'établissement et de publication de comptes consolidés. La Société s'est engagée à les établir et les publier à partir de 2023.

Le 18 mai 2023

La SRL "Joiris - Rousseaux & Co - Réviseurs d'entreprises associés"
Représentée par

Alexis PRUNEAU
Réviseur d'entreprises actionnaire

Bernard ROUSSEAU
Réviseur d'entreprises actionnaire